UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Contribution à l'étude des difficultés rencontrées par les enfants orphelins de 13 à 18 ans assistés par leurs proches parents : Approche psychosociale

Bizindavyi, Judith; Sous la Direction du :Prof. Suguru Slyvère

2010-09
UB, FPSE
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/2234

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES

DE L'EDUCATION

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

CONTRIBUTION A L'ETUDE DES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES ENFANTS ORPHELINS DE 13 A 18 ANS ASSISTES PAR LEURS PROCHES PARENTS :

Approche psychosociale

Sous la Direction du :

Professeur Sylvère SUGURU

Mémoire présenté et défendu publiquement par Judith BIZINDAVYI en vue de l'obtention du grade de licenciée en Psychologie

(Option : Psychologie Clinique et Sociale)

Bujumbura, Septembre 2010

DEDICACE

A mes chers parents,

A mon cher époux,

A mon cher frère et mes sœurs,

A mes chers oncles, tantes, cousins et cousines

A ma chère belle- famille,

A tous les enfants orphelins,

Nous dédions ce mémoire.

REMERCIEMENTS

Au terme de notre travail, nous éprouvons un grand plaisir d'exprimer nos sentiments de reconnaissance à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à sa réalisation.

Notre profonde gratitude va à l'endroit du professeur SUGURU Silvère qui, en dépit de ses responsabilités, a accepté de guider nos premiers pas de chercheur. Ses conseils judicieux, ses encouragements, son expérience, ses remarques enrichissantes nous ont été très bénéfiques dans la réalisation de ce travail.

Que tous nos éducateurs, particulièrement ceux de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education trouvent en l'aboutissement du présent travail, le fruit de leurs efforts.

A tous nos informateurs sans lesquels ce travail n'aurait pas été réalisé, nous disons merci.

Nos remerciements sont également adressés aux familles NTIMPIRANGEZA Charles, NDABANEZE Augustin et NDAYIZEYE Christophe qui ont contribué fortement à nos études universitaires. Qu'elles trouvent en ce mémoire le couronnement de leurs efforts.

A tous nos amis, à vous tous qui méritez reconnaissance pour nous avoir aidée à franchir cette étape, nous disons merci.

BIZINDAVYI Judith

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AENA : Assistance aux Enfants Non Accompagnés

APECOS : Association de prise en charge des orphelins du SIDA

CNRS : Conseil National des Réfugiés et des Sinistrés

CQEJ : Centre québecois pour l'encadrement des jeunes

Ed : Edition

ESF : Expansion Scientifique Française

Etc : Et cetera

FPSE : Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education

Ibidem : Même ouvrage, même page

OIDEB : Observatoire Ineza des Droits de l'Enfant au Burundi

ONG : Organisation Non Gouvernementale

Op. cit : Opere citato (Ouvrage déjà cité)

P. : page

PUF : Presses Universitaires de France

SIDA : Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise

T : Tome

UB : Université du Burundi

UNICEF : United Nations International Children's Emergency Fund

Vol. : Volume

VIH : Virus de l'Immuno-déficience Humaine

TABLE DES MATIERES

DEDICACE i

REMERCIEMENTS ii

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS iii

TABLES DES MATIERES iv

0. INTRODUCTION GENERALE 1

0.1. Justification du choix du sujet 2

0.2. Délimitation du sujet 3

I^ère^ PARTIE : SUPPORT THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

CHAPITRE I: ELUCIDATION DES CONCEPTS-CLES 5

1.1. Enfant orphelin 5

1.2. Famille 6

1.3. Famille d'accueil 7

1.4. Substitut parental 7

1.5. Assistance 8

1.6. Proche parent 8

1.7. Enfant maltraité 9

CHAPITRE II: L'INFLUENCE DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL SUR L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT 10

2.1. L'enfant et le milieu familial 10

2.2. La famille, principal agent de socialisation 11

2.3. Le rôle des parents et de l'entourage dans le développement affectif de l'enfant 12

2.3.1. Le rôle du père 12

2.3.2. Le rôle de la mère 13

2.3.3. Le rôle de l'entourage 14

2.3.3.1. Les membres de la famille élargie 14

2.3.3.2. Le rôle des voisins 15

2.4. Le profil d'un parent mauvais traiteur d'enfant 15

CHAPITRE III : LES DIFFERENTES FORMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGES AUX ENFANTS ORPHELINS PAR LEURS PROCHES PARENTS 17

3.1. Les différentes formes de la maltraitance 17

3.1.1. La maltraitance physique 17

3.1.2. La maltraitance psychologique ou le rejet affectif 18

3.2. L'abus sexuel 19

3.3. La spoliation des biens 19

CHAPITRE IV : LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ORPHELINS AU BURUNDI 21

4.1. Situation générale de l'enfant orphelin au Burundi 21

4.2. La prise en charge par les familles d'accueil 23

4.3. Avantages de la prise en charge familiale des enfants orphelins 23

4.3.1. Maintien de l'enfant dans la sphère familiale 24

4.3.2. L'équilibre socio-affectif de l'enfant orphelin 24

4.4. Quelques facteurs à la base de l'accueil de l'orphelin 25

4.4.1. L'obligation morale et sociale 25

4.4.2. La générosité 26

4.4.3. Recherche du profit 26

4.4.4. L'âge 26

4.4.5. Le sexe 26

CHAPITRE V: PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS DE RECHERCHE 28

5.1. Problématique 28

5.2. Formulation des objectifs de recherche 30

5.2.1. Objectif général 30

5.2.2. Objectifs spécifiques 30

5.3. Méthode et techniques de recherche 30

5.3.1. Méthode qualitative 30

5.3.2. Techniques de collecte des données 32

5.3.2.1.Entretien semi-directif 32

5.3.2.2. Observation directe 33

5.4 .Travail de terrain **34**
5.4.1. Population d'enquête **34**
5 .4.2. Technique de choix des enquêtés **34**
5.4.4. Déroulement de l'enquête **35**
5.4.4.1. La préenquête **35**
5.4.4.2. L'enquête proprement dite **36**
5.5. Procédé de traitement des données **37**
5.6. Les contraintes de terrain **38**

II^{ème} PARTIE : PRESENTATION DES MONOGRAPHIES, ANALYSE DES DONNEES ET INTERPRETATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE

CHAPITRE VI: PRESENTATION DES CAS **40**
6.1. Présentation de « MU » **40**
6.1.1. Informations sur l'identité de MU **40**
6.1.2. Relations entretenues dans le milieu de substitution familiale **41**
6.1.3. Commentaires et conclusion **43**
6.2. Présentation de « NI » **44**
6.2.1. Informations sur l'identité de NI **44**
6.2.2. Relations entretenues dans le milieu de substitution familiale **44**
6.2.3. Commentaires et conclusion **47**
6.3. Présentation de « KA » **47**
6.3.1. Informations sur l'identité de KA **47**
6.3.2. Relations entretenues dans le milieu de substitution familiale **48**
6.3.3. Commentaires et conclusion **50**
6.4. Présentation de « TU » **51**
6.4.1. Informations sur l'identité de TU **51**
6.4.2. Relations entretenues dans le milieu de substitution familiale **51**
6.4. 3. Commentaires et conclusion **53**

CHAPITRE VII: LA PLACE REELLE DE L'ORPHELIN ET LES DIFFICULTES QU'IL RENCONTRE DANS SON MILIEU DE SUBSTITUTION PARENTALE **55**

7.1. Place de l'enfant orphelin dans sa famille de substitution55
7.1. Obstacles liés aux attitudes et sentiments des proches parents.....55
7.1.2. Difficultés liées à la non-reconnaissance sociale56
7.1.3. Difficultés liées aux questions juridiques57
7.2. La spoliation des biens laissés par les parents57
7.3. Les abus commis pour les enfants orphelins.....58
7.3.1. Les abus sexuels58
7.3.2. Exploitation physique et travail de l'enfant orphelin.....59
7.4. Faible accès aux soins de santé.....60
7.5. Education familiale et scolaire mal ou non assurée.....61

CHAPITRE VIII : MAUVAISE COHABITATION ET EXPLOITATION FAMILIALE.....63
8.1. La communication63
8.2. Manque d'ambiance affective64
8.3. L'absence d'entraide mutuelle.....65

CHAPITRE IX: LES MECANISMES DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ORPHELINS ASSISTES PAR LES PROCHES PARENTS.....67
9.1. La spoliation des biens laissés par les parents des orphelins67
9.2. L'éducation68
9.3. La prise en charge psychosociale70
9.4. Les soins de santé.....71

CONCLUSION GENERALE72
ANNEXES78
ANNEXE1.....79
ANNEXE2.....83
ANNEXE3.....85

0. INTRODUCTION GENERALE

Depuis toujours, les familles ont été secouées par des événements désorganisant et même détruisant l'évolution normale de la situation familiale. Il s'agit notamment de la guerre, des maladies mortelles et plus récemment de la pandémie du VIH/SIDA.

En effet, ces problèmes ont affecté aussi bien les adultes que les enfants, mais beaucoup plus ces derniers. Aujourd'hui, cette situation prend une ampleur remarquable et fait que le nombre d'enfants orphelins de toute nature augmente considérablement. C'est ainsi que nous avons des enfants orphelins assistés par les membres de leurs familles, d'autres ont été accueillis par des centres d'accueil, d'autres encore n'ont pas eu cette chance d'être assistés ou accueillis par l'une ou l'autre institution et sont dans la rue pour mendier afin de pouvoir survivre.

Notre étude s'est intéressée davantage aux enfants orphelins assistés par des parentés : c'est-à-dire des enfants orphelins dont la vie continue des fois à être menacée alors qu'ils sont supposés être bien entretenus dans leurs relations de tous les jours avec leurs proches parents.

Traditionnellement, les Burundais savaient comment s'organiser pour venir en aide aux orphelins. Aujourd'hui, certaines valeurs comme la solidarité, l'affection, la bienfaisance se sont estompées et l'individualisme a vu le jour. Les familles qui avaient l'initiative de mobiliser leurs efforts pour intervenir dans l'assistance aux enfants orphelins, se sont vues impuissantes devant les problèmes de ces derniers, jusqu'à réquisitionner même les biens des enfants qu'elles sont censées assister. Ces derniers sont séparés des personnes qu'ils aimaient. La perte des parents les a laissés avec un sentiment d'insécurité et un manque d'assurance. Ils vivent dans un climat de tension où règnent le désespoir et la peur, où le regard de l'autre fait parfois peur. La majorité de ces enfants orphelins menait une vie heureuse avant la disparition de leurs chers parents, au sein de leur famille, base réelle de leur socialisation et de leur harmonie vitale. WINNICOTT, dans son livre, a décrit les faveurs qu'a un enfant dans sa famille auprès de sa mère et de son père.

> « *L'union du père et de la mère fournit un fait solide autour duquel l'enfant peut construire un fantasme, un rocher auquel il peut s'accrocher.* »[1]

Quand l'enfant perd ses parents auxquels il était fort attaché, il est évident qu'il en garde un choc affligeant et effrayant, d'où il a besoin d'une assistance particulière, d'une relation humaine stable pour bien s'identifier, être sécurisé et également pour acquérir une personnalité équilibrée.

[1] WINNICOTT, L'enfant et sa famille, Paris, Petite bibliothèque, Payot, 1978, p.119.

D'une manière générale, tous les enfants éprouvent de la satisfaction des besoins pour leur permettre un bon développement. Mais une attention particulière doit être réservée aux enfants orphelins car ils ont été touchés dans leur psychisme. Ces derniers éprouvent des besoins nutritionnels, sanitaires, vestimentaires et affectifs qui ne sont pas toujours satisfaits.

0.1. Justification du choix du sujet

Dès que nous avons songé à notre sujet : «Contribution à l'étude des difficultés rencontrées par les enfants orphelins assistés par leurs proches parents. » et après avoir observé les conditions dans lesquelles vivent certains enfants orphelins assistés par les membres de leurs familles, nous avons jugé bon d'entreprendre cette étude pour connaître les difficultés que rencontre cette catégorie d'enfants.

En second lieu, la formation que nous avons déjà reçue à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education nous a poussée à penser aux difficultés rencontrées par les enfants orphelins, particulièrement, les orphelins assistés par les proches parents. D'où nous avons le plaisir permanent de nous entretenir avec les enfants en situation difficile comme le groupe cible de notre étude.

Par ailleurs, nous savons déjà que depuis longtemps, il existait au Burundi, un système de prise en charge des personnes vulnérables. Avec le temps, cette solidarité familiale a pris une autre forme pour certains proches parents. Ces derniers accueillent des orphelins par profit ou intérêt qu'elles comptent en tirer et non par affection, amour, bonne volonté et abnégation. Par conséquent, on peut trouver des personnes qui osent s'approprier d'une partie ou même de la totalité des biens ou richesses des enfants orphelins comme les terres ou les parcelles, le bétail, les biens matériels, etc. D'autres les maltraitent, ne les font pas soigner en cas de maladie, ne leur donnent pas à manger à satiété, etc. Tout cela provoque de l'angoisse, des traumatismes chez ces enfants en situation difficile alors que ces derniers espéraient avoir un soulagement auprès de ces personnes, supposées être leurs substituts parentaux. Il nous a semblé qu'à cet égard, l'étude des difficultés rencontrées par cette catégorie d'enfants orphelins est intéressante, parce que si un enfant jeune ne bénéficie d'un amour parental suffisant, si les relations entre l'enfant orphelin et son substitut parental sont compromises, il peut y avoir irruption de nouveaux comportements négatifs (dits comportements difficiles) chez l'enfant.

Nous faisons nôtres ici les propos de WINNICOTT qui indique que :

> « *Chez l'enfant le développement affectif intervient si des conditions suffisamment bonnes lui sont offertes, la poussée évolutive venant du sein même de l'enfant. Les forces vers la vie, vers l'intégration de la personnalité, vers l'indépendance, sont extrêmement puissantes et si les conditions sont suffisamment bonnes, l'enfant progresse. Lorsque ces conditions ne sont pas*

remplies, ces forces sont retenues dans l'enfant et d'une façon ou d'une autre tendent à le détruire. »[2]

Ces conditions peuvent s'améliorer quand les parents ou les substituts parentaux éliminent les carences habituelles jugées préjudiciables à la santé et à l'équilibre de l'enfant. Vu que cette situation prend de plus en plus une ampleur inquiétante, nous avons été beaucoup préoccupée par ce sujet dans le souci de contribuer à la recherche des mécanismes appropriés pour une meilleure prise en charge psychosociale de ces orphelins.

0.2. Délimitation du sujet

Mener une étude sur tous les orphelins du pays serait pour nous étudiante impossible. Pour notre cas, nous nous sommes intéressée particulièrement aux enfants orphelins de la mairie de Bujumbura qui sont sous la responsabilité des membres de leurs familles.

Pour cela, nous nous sommes intéressée aux informations livrées par les enfants eux-mêmes afin de mieux connaître les difficultés éprouvées par cette catégorie d'enfants orphelins. Ensuite, nous avons intérrogé les proches parents pour compléter nos informations.

Les difficultés des enfants orphelins pris en charge par leurs proches parents ne manquent pas dans la société burundaise. Ces orphelins ont été accueillis par des personnes qui ne sont pas leurs parents biologiques. Ils vivent des situations psychologiques, sociales, affectives difficiles.

Le sujet de notre travail est lui-même délimité. En effet, notre travail se penche en particulier sur les enfants orphelins qui sont sous la responsabilité de leurs proches parents. L'enfant orphelin doit avoir un âge compris entre 13 et 18 ans et connaît des difficultés dans sa famille d'accueil.

Nous n'avons pas traité tous les cas recensés, il s'agit d'une étude qui dépasserait nos moyens matériels et temporels. Nous nous sommes limitée à l'analyse de quatre cas que nous avons obtenus par le biais de nos informateurs.

[2] WINNICOTT, Processus de maturation chez l'enfant, Paris, Payot, 1974, p.23.

I^{ère} PARTIE :
SUPPORT THEORIQUE ET METHODOLOGIE

CHAPITRE I: ELUCIDATION DES CONCEPTS-CLES

Il s'avère nécessaire d'abord de préciser à l'avance certains concepts pour éviter les équivoques éventuelles qui risqueraient de gêner la compréhension. Leur définition va aussi nous permettre de mieux comprendre leur signification. Il s'agit des concepts:

- Enfant orphelin
- Famille
- Famille d'accueil
- Substitut parental
- Assistance
- Proche parent
- Enfant maltraité

1.1. Enfant orphelin

Dans le Burundi traditionnel, l'enfant était un « don de Dieu », la richesse familiale et l'avenir du pays. Il pouvait grandir au sein de la famille tout comme il pouvait vivre au sein de la famille élargie sans problèmes. L'orphelin quant à lui, était bien entretenu comme les autres enfants de ces familles. Il arrivait des fois que l'enfant orphelin oubliait la mort de ses parents du fait qu'il était bien intégré. Cela faisait que le problème des orphelins ne se posait pas comme aujourd'hui. Le terme « enfant orphelin » désigne une situation particulière notamment chez les enfants. C'est ainsi que plusieurs auteurs ont essayé de donner chacun sa définition. LAFON nous propose sa définition :

> *«L'orphelin est un enfant qui a perdu son père et sa mère. Celui qui a perdu son père, est l'orphelin de père et celui qui n'a perdu que sa mère, est dit orphelin de mère. On l'appelle quelque fois demi – orphelin. »*[3]

Il ajoute à cette définition que l'enfant garde ce statut d'orphelin jusqu'à l'âge de la majorité (18 ans pour la fille et 21 ans pour le garçon au Burundi) et tant qu'il n'est pas encore capable d'assumer ses responsabilités et d'exercer son autonomie. Pour POROT,

> *« La perte d'un parent est une perte irréparable. On peut pallier à la carence parentale, on peut prendre la place des parents, on ne peut pas les remplacer. »*[4]

[3] LAFON, R., Vocabulaire de psychopédagogie et psychiatrie de l'enfant, Paris, PUF, 1963, p.312.
[4]POROT, M. , L' enfant et les relations familiales, Paris, P.U.F, 1979, p.233.

1.2. Famille

Dans le langage courant, ce mot désigne l'ensemble de toutes les personnes ayant un lien de parenté. Dans le contexte burundais, BIGANGARA définit la famille en termes des échelons :

> *« La famille- ménage ou famille nucléaire ou encore famille élémentaire (urugo en kirundi) est l'institution de base de la parenté. Elle correspond à la* "famille" *au sens strict. Ce groupe de base est composé du père, de la mère et des enfants, habitant encore dans la même maison, c'est-à-dire, non mariés. Cette institution primordiale est* "un matériau" *de construction dans l'édifice d'une famille complète, c'est-à-dire, d'un lignage. »*[5]

Il explique encore :

> *« La famille (umuryango en kirundi) par extension est un groupe restreint de consanguins se référant par les mâles à un ancêtre commun (environ 6 générations). C'est ce qu'on appelle* "famille parentèle". *»*[6]

FOULQUIE est encore explicite ; dans une acceptation plus large, nous dit-il, la famille est l' :

> *«ensemble des personnes appartenant à une même lignée ou liées entre elles par le mariage, grands-parents, oncles, et tantes avec leurs enfants en font partie. »*[7]

Dans une acceptation plus étroite, FOULQUIE explique :

> *« La famille est un groupe formé par les parents et ceux de leurs enfants qui n'ont pas encore fondé une famille. »*[8]

Une autre définition a été donnée par FRAGNE qui dit que :

> *« La famille est un groupe biologique fondé sur l'instinct, le lien de la chair, il est la source de toute l'affectivité mais aussi la source de toute constitution de l'intelligence et l'édification de la personnalité dans le sens de triangle : enfant-mère-père qui est à l'origine de toutes les représentations comme tous les phénomènes psychiques conscients et inconscients. »*[9]

[5] BIGANGARA, J. B., Pour une anthropologie de la famille du mariage traditionnelle au Burundi, Tome I-La linguistique burundaise, Mémoire de Licence, Louvain, 1978, p.76-82.

[6] BIGANGARA, J. B, Op.Cit, p. 84.

[7] FOULQUIE, P., Dictionnaire pédagogique, Paris, P.U.F, 1971, p. 212.

[8] Ibidem

[9] FRAGNE, J., Traité de pédagogie, Paris, Nathan, Nouvelles éditions africaines, 1977, p.39.

A partir des relations et sentiments éprouvés dans une famille, TOUZARD précise que :

> « *La famille est un groupe car elle est limitée dans son volume, elle est le cadre de l'interdépendance et répond à un certain nombre de buts communs à ses membres et plus ou moins explicites : biologiques, économiques, sociaux, psychologiques et éducatifs, culturels et spirituels.* »[10]

L'auteur veut signifier que le comportement d'un individu a une répercussion sur celui des autres dans une famille, c'est-à-dire qu'il y a une interdépendance entre eux.

1.3. Famille d'accueil

C'est une famille dans laquelle l'enfant orphelin est intégré après la disparition de ses parents.

1.4. Substitut parental

Cette expression est composée de deux mots ''substitut'' et ''parent''. Concernant le premier terme ''substitut', les fonctions d'un objet ou d'un être humain en l'absence de ce dernier. Ainsi, on parle de substitut maternel,

> « *lorsqu'une personne (grand-mère, nourrice, éducatrice) noue avec l'enfant les relations qu'il ne peut avoir avec sa mère.* »[11]

En définissant le vocable ''parental'' nous voulons surtout signifier le rôle des parents dans la famille nucléaire et plus particulièrement dans l'éducation des enfants comme le précise SILLAMY :

> «*Le terme ''parental'' signifie ''le père et la mère.* »[12]

C'est au père et à la mère qu'on doit la vie. Alors l'éducation de l'enfant revient en premier lieu à ce couple générateur qui doit être complémentaire et solidaire. L'enfant pour se développer et grandir '' harmonieusement'' doit avoir des modèles auxquels il s'identifie.

L'autorité du père doit s'imposer, la mère jouant également un rôle important pour que l'enfant puisse avoir l'affection indispensable pour son développement. De la mère, l 'enfant attend la tendresse et l'amour et chez le père, il cherche l'autorité. Les deux influences sont complémentaires pour un développement psychique et harmonieux de l'enfant. Selon ZAZZO,

> «*On doit attribuer sans doute au milieu familial une importance déterminante*

[10]TOUZARD, H., Enquête psychologique sur les rôles conjugaux et la structure familiale, Paris, C.N.R.S, 1975, p.39.

[11] Univers de psychologie, V7, Paris, Lidis, 1977-1981, p. 93.

[12] SILLAMY, N., Dictionnaire de la psychologie, Paris, Bordas, 1986, p. 866.

parce qu'il offre l'occasion des premières expériences. »[13]

Les relations de l'enfant avec ses parents constituent la première de ses relations avec les adultes, avec son entourage voire la société entière. Par ailleurs, tout être humain a droit à la vie, à l'éducation et les enfants orphelins non accompagnés ne seraient en être exclus. C'est à cause de cette nécessité qu'il existe des cadres familiaux de remplacement. Ainsi, à ce propos, LAFON définit « le substitut parental » comme

> *« Une expression utilisée parfois dans les milieux d'aides sociales ou d'assistance éducative. Elle désigne la personne pouvant se substituer au père et à la mère ou à l'un des deux, en cas de disparition, d'empêchement, d'absence ou de carence de suppléance avec nuance de subordination provisoire du vrai détenteur de l'autorité parentale. »*[14]

Par rapport à notre recherche, nous avons privilégié une définition opérationnelle qui montre un substitut parental qui n'assume pas correctement le rôle qu'il s'est assigné d'accomplir envers la personne en état de nécessité.

1.5. Assistance

Par l'assistance, on entend

> *« Une action de porter aide ou secours .C'est l'aide, l'appui ou le secours organisés en toutes matières et peut désigner ou qualifier une institution ou un organisme. »*[15]

1.6. Proche parent

D'après le dictionnaire Larousse, l'expression « proche parent » veut signifier un parent qui a des liens de parenté (ou liens de consanguinité) avec l'orphelin. Outre la famille restreinte qui est composée du père, de la mère et de leurs enfants, les proches parents peuvent être les oncles, tantes, grands parents, les grands-frères et grandes- soeurs mariés.

[13] ZAZZO, R., Psychologie différentielle de l'adolescent, Paris, PUF, 1973, p. 23.

[14] LAFON, R., Op.cit, p. 88.

[15] fr.wikipedia.org/wiki/assistance, 14/septembre/2010.

1.7. Enfant maltraité

Il est difficile de donner une définition de l'enfant maltraité qui fasse l'unanimité. Cela s'explique par le fait que la maltraitance découle de situations historiques, économiques, culturelles et personnelles très variées.

Tout de même, TOURIGNY, décrit les mauvais traitements comme :

> *« Des gestes ou des actes qu'un parent ou une personne responsable de l'enfant posent ou omettent de poser, de façon non accidentelle et qui sont suffisamment sévères pour menacer la santé physique ou mentale, le développement ou la vie de l'enfant. »*[16]

La notion de mauvais traitement comprend ainsi, deux aspects bien distincts : l'abus et la négligence. L'abus :

> *« résulte d'un acte non accidentel commis par un parent ou une personne responsable d'un enfant, et qui cause ou menace de causer du tort à la santé physique ou mentale de ce dernier. »*[17]

Il peut être physique, sexuel ou psychologique

La négligence est le refus, de la part de la personne chargée d'éduquer l'enfant, de lui administrer les soins nécessaires et de répondre à son besoin d'affection (refus de nourrir l'enfant, de l'habiller, de pourvoir à ses besoins élémentaires d'hygiène, refus de le faire soigner), bref, le fait de rejeter ou ignorer complètement l'enfant orphelin.

Pour clore ce chapitre, nous pensons avoir bien clarifié les concepts-clés pour permettre la bonne compréhension de ce travail. Le chapitre qui suit, va faire objet des considérations générales se rapportant à notre sujet.

[16] TOURIGNY cité par DE GRANDMONT N. et NDAYISABA J., In les enfants différents (les comprendre pour mieux les aider), Québec, Editions logiques, 1999, p.346.

[17] ROULEAU cité par DE GRANDMONT N. et NDAYISABA J., Op.cit, p. 342.

CHAPITRE II: L'INFLUENCE DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL SUR L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

L'environnement social désigne l'ensemble des personnes qui peuvent interagir avec le jeune enfant. Il s'agit principalement des parents, des voisins, des groupes de pairs, des enseignants, des encadreurs de mouvements de jeunes ou autres personnes pouvant assurer la responsabilité de l'enfant.

L'environnement social a une influence directe sur la croissance, le développement psychoaffectif et l'épanouissement de l'enfant. Si c'est un milieu sain et stimulant, il y acquiert un sentiment de sécurité et de confiance. Il grandit avec un esprit de sociabilité et de serviabilité, d'entraide, de justice, de droiture et de compassion envers les autres membres de sa communauté. Dans le cas contraire, l'enfant devient indifférent, moins communicatif, agressif, asocial, bref, difficile à gérer.

2.1. L'enfant et le milieu familial

La famille est composée prioritairement des parents et des enfants. Dans ce schéma, le couple parental a un grand rôle à jouer dans l'éducation de ces derniers et la satisfaction de leurs besoins tant au niveau vital (logement, habillement, nourriture), économique, social et culturel. C'est dans le milieu familial que l'enfant naît, grandit et où il doit jouir de toute la sécurité voulue pour son plein épanouissement. POROT explique que :

> *« Un enfant placé dans un milieu familial se sent en sécurité quand il a auprès de lui la présence d'un adulte dont il connaît le pouvoir protecteur. »*[18]

L'adulte apparaît donc pour l'enfant comme un être qui lui assure la sécurité absolue si les relations sont nouées par l'entente et la compréhension. L'enfant se confie à l'être qui l'aime et qu'il aime à son tour. VERBIST quant à lui montre que:

> *« L'enfant s'accroche à son père qui peut tout et s'abandonne sans réserve à sa maman si aimante, si bonne. Il n'est pas étonnant dès lors que le jeune enfant subisse très profondément l'influence de ce climat familial qui l'imprègne des exemples de ses parents, de ses frères et soeurs. »*[19]

Dans le milieu familial, l'enfant est pris en charge de façon intégrale grâce à ses parents ; c'est-à-dire qu'il reçoit tous les soins dont il a besoin, même les plus élémentaires comme manger, s'habiller, faire sa toilette, etc. C'est une tâche exigeante pour les parents qui doivent être disponibles de façon constante et permanente jusqu'à ce que l'enfant acquière l'autonomie et l'indépendance qui sont les buts ultimes d'une

[18] POROT, M., Op.cit, p. 14.
[19] VERBIST, L'affectivité, la fondamentale dans l'harmonie psychique, Louvain, Nauwelaerts, 1974, p.60.

éducation réussie. Grâce à la famille, l'enfant apprend à distinguer ce qui est bon de ce qui est mauvais.

Bref, un enfant qui a manqué de modèle d'identification dès son jeune âge sera pris comme un marginal et un incompris dans sa communauté.

2.2. La famille, principal agent de socialisation

Parmi les principaux agents de la socialisation qui existent, nous pouvons citer la famille, l'école, les groupes de jeux, les associations de jeunes, les groupes de travail, etc. Mais que doit-on entendre par socialisation ?

Pour CHATEAU:

> « *La socialisation consiste dans une suite de métamorphoses qui s'opèrent toutes dans un milieu social. Etudier la socialisation, c'est étudier l'évolution des rapports successifs selon lesquels l'enfant communique avec le milieu social dans lequel il est plongé dès sa naissance. Pour l'enfant, se socialiser, c'est assumer dans ce milieu social, un autre rôle, un autre masque.* »[20]

Dans le même ordre d'idées, pour NKUNZIMANA :

> « *La socialisation est le processus par lequel la société transmet ses normes, valeurs et rôles sociaux aux individus (...). Il s'agit de l'ensemble des actes sociaux, orientés normativement et s'adressant aux individus dans leurs rapports avec les autres selon leur position et leur rôle.* »[21]

C'est en outre, d'une part, le développement de la sociabilité de l'individu et d'autre part, la réaction positive de la société ou du milieu à son égard.

De ces propos, nous déduisons que la socialisation, quelle que soit sa forme explicite ou implicite, agit sur chaque individu, membre d'une collectivité sociale donnée en le formant et en le transformant pour qu'il s'accorde à son milieu de vie. En effet, l'adaptation sociale n'implique pas nécessairement une conformité stricte par l'adhésion à des normes et à des valeurs, mais induit une marge de décision de la part des individus, membres de la Société. Dans le processus de socialisation, il y a une interpénétration des individualités et l'influence de chacun est conçue dans le sens de l'éducation dans le groupe restreint ou large, il y a donc une acceptation du modèle de comportement social et une adaptation réciproque.

Finalement, nous pouvons dire que l'enfant prend comme modèle ses parents, ses frères et soeurs, les membres de la famille élargie, les voisins, la communauté des pairs,

[20] CHATEAU, J., Vocabulaire pratique des sciences, Paris, Editions ouvrières, 1982, p.176.

[21] NKUNZIMANA, P., Psychologie sociale, Syllabus de cours (2ème candidature F.P.S.E), Bujumbura, U.B, 1997, p. 82.

etc, à travers les relations qu'ils entretiennent, pour intérioriser les valeurs et les normes imposées par la société dans laquelle il est plongé dès sa naissance.

2.3. Le rôle des parents et de l'entourage dans le développement affectif de l'enfant

2.3.1. Le rôle du père

Dans la société patriarcale comme au Burundi, le père représente pour sa famille, l'autorité et l'incarnation de la loi. Cette autorité est indispensable pour le bon équilibre de la famille. Le père apparaît comme rassurant pour les enfants, protecteur contre toutes les menaces, ce qui fait que l'enfant éprouve un sentiment de confiance et de sécurité. Toutefois, l'autorité du père ne doit en aucun cas exclure la tendresse qu'il porte envers ses enfants. L'équilibre entre l'amour et l'éducation dans la transmission des valeurs doit être permanent. Pour POROT :

> «*On retiendra que loin d'être contradictoires ou exclusifs, autorité et amour font bon ménage, se complètent et même se conditionnent parfois.* »[22]

Lorsqu'il arrive qu'un père de famille abandonne son autorité à d'autres membres de la famille, en particulier la mère ou s'il est déchu de son autorité, les autres membres de la famille doivent rester toujours attentifs car l'équilibre affectif de l'enfant ne saurait y rester insensible car l'amour maternel et l'autorité paternelle doivent rester les deux assises indispensables au bon équilibre des relations familiales.

Néanmoins, cela ne veut pas dire que la mère ne peut exercer aucune autorité sur ses enfants, seulement la hiérarchie des rôles de chacun doit être respectée dans le seul intérêt de l'enfant.

Le père occupe une place non négligeable dans le développement affectif du tout petit enfant durant les premiers jours, bien que ce dernier puisse encore percevoir le père comme plus important, la mère occupant tout son champ affectif. Ce rôle est dit indirect parce qu'il se manifeste à travers le soutien que le père peut faire sentir son action à l'enfant.

Cependant, un substitut parental adéquat, sans prétendre remplacer totalement le parent absent, peut soulager quelque peu la souffrance de l'orphelin.

Par rapport au sujet de notre travail, nous remarquons que le père joue un rôle déterminant au niveau familial, il est l'élément protecteur de l'enfant qui doit s'insérer dans la société. C'est le père qui assure en effet les besoins essentiels pour la survie de la famille ; sa disparition physique entraîne, outre ces manques, une carence affective chez l'enfant.

[22] POROT, Op.cit, p. 155.

2.3.2. Le rôle de la mère

Le rôle primordial de la mère est d'aimer. L'enfant avant la naissance n'est pas seulement dans sa mère, mais il est sa mère. Dans le développement psychoaffectif et social de l'enfant, la mère joue un rôle très important dans la vie affective de ce dernier. En effet, la mère, par son rôle d'aimer crée l'ambiance familiale parfaite. Elle est considérée par ses enfants non pas seulement comme dispensatrice de soins, mais aussi comme source de protection ; nous le remarquons à travers l'attachement qu'elle manifeste et les soins qu'elle prodigue à ses enfants.

Ainsi, par l'amour maternel, l'enfant se sent en sécurité et c'est par l'amour maternel sécurisant que s'ordonnent les relations de l'enfant et les autres membres de la famille. C'est donc la mère qui harmonise l'ambiance de la vie familiale. Cet amour diffère de tout autre amour pour les enfants, comme le définit HABARUGIRA ;

> « *Par son amour, la mère anime donc l'ambiance familiale et elle est vue comme source de protection psychoaffective à travers l'attachement qu'elle manifeste à leur égard. En outre, c'est par l'intermédiaire de la mère que les enfants communiquent au père leurs besoins qui ne sont pas à la portée de la mère.* »[23]

Pour JACOB,

> «*La tâche de la mère dans l'éducation des enfants est primordiale notamment ceux de bas âge. Elle se charge de former leur corps, elle forme également leur esprit en inculquant le sens du respect, d'amour parental, la politesse dans le langage et dans les actes. Elle intervient dans le développement des facultés que réclame la société en vue de la perfection de l'enfant. De cette façon, la mère participe au développement physique, moral et intellectuel de l'enfant.* »[24]

Il importe de souligner que la relation mère-enfant est d'une importance indiscutable. Ce contact procure à l'enfant une satisfaction et une plus grande joie. Signalons en effet, que le rôle de la mère dans la vie infantile varie en fonction de l'âge et du sexe de son enfant. Durant la première enfance, son rôle est presque exclusif. Celui-ci devient complexe lors de la période oedipienne, moment où la mère devient pour son fils un objet d'attachement passionné ; pour sa fille, elle devient une rivale aimée et un objet d'identification.

La perte d'un être aussi chère que la mère ne serait passée sans conséquences graves surtout quand la séparation est intervenue en bas âge. POROT nous le précise en ces termes :

[23] HABARUGIRA, G., Etude des problèmes d'intégration socio-affective des enfants adoptifs, Mémoire inédit,U. B, F.P.S.E, Bujumbura, p. 31.

[24] JACOB, P., Schizophrénie et délinquance juvénile, Toulouse, Privat, 1973, p. 26.

> «*Ce sont les séparations survenues pendant les trois premières années qui sont les plus graves. De trois à cinq ans, les symptômes peuvent encore apparaître mais, à partir de cinq ans , les troubles consécutifs à la perte de la mère deviennent un peu rares.* »[25]

La vie de l'enfant n'est qu'un prolongement de la vie foetale. L'enfant et la mère partagent les sentiments, les souffrances et le bonheur. Bref, nous voyons que le rôle de la mère dans le développement psychoaffectif de l'enfant est prépondérant. C'est pourquoi nous pouvons dire que l'état d'orphelin de mère est à considérer avec beaucoup d'attention pour permettre à l'enfant de se développer normalement.

2.3.3. Le rôle de l'entourage

Par entourage, il faut entendre ces personnes qui, après le foyer familial, se trouvent à proximité de l'enfant à savoir les membres de la famille élargie (grands parents, oncles, tantes, cousins, cousines,...) ainsi que les voisins. L'entourage représente comme le dit NAHIMANA, « *Tout l'environnement qui entoure l'enfant.* »[26]

2.3.3.1. Les membres de la famille élargie

Les membres de la famille élargie jouent un rôle non négligeable dans le développement harmonieux des enfants. Prenons à titre d'exemple, le rôle de soutien qui peut être apporté par les grands parents ou par les oncles et tantes. Si, par exemple, on se réfère au cas de notre pays, nous savons que les grands-parents soutiennent les ménages très jeunes matériellement si possible et moralement. Les grands-parents qui, le plus souvent éprouvent le plaisir d'écouter les histoires des enfants par rapport à leurs parents et des fois même, c'est chez eux que l'enfant se plaint des injustices ou intolérances parentales. Les adultes contribuent ainsi dans l'éducation et le développement de la personnalité de l'enfant. Un enfant dont les parents ou substituts sont avares de preuve de soutien ou d'amour peut ressentir un manque du lien émotionnel, comme le souligne GLOTON :

> «*L'enfant a besoin d'amour. Il a besoin qu'on l'aime et qu'on le lui montre, parce que l'amour est l'antipode de la solitude et tout être humain refuse la solitude alors qu'il la porte en lui comme une fatalité de nature. Pour l'enfant, le témoignage d'amour, c'est la preuve qu'il est protégé.* »[27]

Les adultes apparaissent donc pour les enfants comme tolérants et consolateurs. Ils sont parfois plus préférés pour ne pas dire plus aimés par les enfants que les parents, parce qu'étant perçus comme agents justes et conscients face à des parents trop sévères.

[25] POROT, M., Op.cit, p.350.
[26] NAHIMANA, T., Etude critique du système de placement familial, cas de quelques ONG oeuvrant à Bujumbura dans la prise en charge de l'enfance en difficulté, Mémoire inédit, Bujumbura, U. B, F.P.S.E, 1995, p . 24.
[27] GLOTON, R., L'autorité à la dérive, Paris, Casterman, 1974, p. 85.

Signalons qu'à l'heure actuelle, les actes de bienfaisance de la part des adultes (grands parents) et autre personne pouvant venir en aide aux enfants orphelins, tendent à disparaître. Certains enfants orphelins sont maltraités par des adultes, membres de leurs familles.

2.3.3.2. Le rôle des voisins

Dans l'éducation de l'enfant, il ne faut en aucun cas ignorer le rôle des voisins. Ces derniers ont aussi besoin, par les actions accueillantes et tempérantes qu'ils posent envers l'enfant, une influence inestimable sur le développement affectif de l'enfant. C'est ce que NKURUNZIZA dit quand il écrit que :

> «*L'enfant ne subit pas la seule influence du milieu familial au cours de son évolution. Il faut y associer l'environnement qui l'entoure. Selon le type et le degré des relations, il influe sur l'enfant. C'est par cette influence que l'enfant apprend les normes et les valeurs sociales indispensables pour vivre décemment dans la société. Il initie l'enfant à une saine adaptation au milieu.* »[28]

Par exemple, le tout petit enfant qui assiste chaque fois à la méchanceté d'une mère voisine quand l'enfant pose la moindre faute, aura envers elle un comportement de repli mêlé de crainte. Par contre, si l'enfant voit la mère voisine faire attention à ses gestes, manifester envers lui bienveillance et acceptation, il ne passera jamais sans la saluer. Et s'il se voit en présence d'un danger ou une difficulté en l'absence de sa mère ou de son substitut, l'enfant n'hésitera pas à appeler le voisin ou à fuir vers ce dernier pour que sa sécurité soit recouvrée.

2.4. Le profil d'un parent mauvais traiteur d'enfant

Les facteurs qui peuvent expliquer le comportement des parents ou de leurs substituts qui maltraitent les enfants sont multiples mais les antécédents familiaux voire personnels semblent être les plus déterminants. Certains parents ou substituts ont eux-mêmes souffert de carences affectives (ils ont eu une enfance difficile) et d'autres sont victimes de mésententes profondes dans leur vie conjugale (problèmes liés à l'infidélité conjugale, à l'excès d'alcool, à la toxicomanie, aux frustrations professionnelles, etc). D'autres enfin, présentent des troubles de comportement ou présentent une personnalité perturbée parce que hantés par les difficultés socio-économiques de leur ménage.

En résumé, un parent ou un substitut qui mène une vie difficile chez lui a tendance à se servir de son enfant comme bouc émissaire. A titre illustratif, voici le témoignage d'un

[28] NKURUNZIZA, J., Etude du vécu psychologique des enfants adoptifs, Mémoire inédit, Bujumbura, U.B, F.P.S.E, 2004, p. 83.

parent qui maltraite son enfant. Nous le reproduisons intégralement, tel qu'il est fourni par TOURIGNY dans son dossier sur l'enfance maltraité :

> *« Je suis avant tout un parent qui maltraite son enfant, un enfant qui aura bientôt cinq ans et que je maltraite physiquement et émotivement, un enfant que j'élève seule et sur lequel je me défoule. Il est là, il est petit, il ne peut se défendre et j'en profite. Je lui donne et lui retire mon amour à mon gré, selon mon humeur, je lui fais des menaces, je le punis très souvent pour rien. Je me laisse aller à lui donner des tapes sur les fesses, les bras et ça laisse des marques. Et même quand c'est fini, je recommence. Parfois son existence me rend hors de moi. Je suis sans travail, sans argent, je suis fatiguée et nerveuse, et je maltraite mon enfant. Ce bébé que j'ai tant voulu, que j'ai tant aimé, et que j'aime encore plus que tout, il est de trop dans ma vie. Je suis de trop dans ma vie et dans la sienne. J'ai honte et j'ai peur. Et je me sens tellement vidée que je n'ai plus peur de la mort maintenant. Aucun sentiment ne m'habite hors de ces moments intenses de haine et de révolte. »*[29]

Au Burundi, les informations recueillies auprès de la police et des associations de défense des droits de l'enfant montrent une plus grande fréquence de cas de maltraitance des enfants, en particulier les enfants orphelins par leurs proches parents qui devraient les protéger et les soulager de leur souffrance.

Tenant compte de ce qui a été déjà dit, nous remarquons que la prise en charge des orphelins par les proches parents, dépend en grande partie de la situation familiale et personnelle de ces derniers. Dans le chapitre qui va suivre, nous allons voir les différentes formes de mauvais traitements infligés aux enfants orphelins par leurs proches parents.

[29] TOURIGNY, M., L'enfance maltraitée, Actes du Colloque : La violence et les jeunes, Sainte-Anne-Des-Monts, C.Q.E.J, 1988, p. 21.

CHAPITRE III : LES DIFFERENTES FORMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGES AUX ENFANTS ORPHELINS PAR LEURS PROCHES PARENTS

Aujourd'hui au Burundi, des milliers d'enfants vivent des situations traumatisantes. Maltraités sur les plans social, juridique, psychologique, pédagogique, etc. par certains adultes (parents démissionnaires, substituts parentaux), les enfants orphelins sont victimes de toutes sortes d'abus parmi lesquels figurent les violences physiques répétitives (coups continuels, brûlures, travail abusif, exploitation sexuelle), l'exploitation économique (travail contre un minime salaire ou pas de salaire du tout), les carences affectives (pas d'amour de la part de leurs substituts).

En effet, beaucoup d'enfants ont été séparés des leurs à cause des maladies, de la guerre ; certains ont même été abandonnés par leurs parents peu soucieux de leur avenir ou dépassés par les problèmes quotidiens. Opprimés, déconsidérés, ces mineurs sont bouleversés et leur équilibre psychologique comme social est perturbé.

Ainsi, ils manifestent des signes indiquant qu'ils ont besoin d'aide (médicale, juridique, psychologique et sociale) pour pouvoir retrouver leur joie de vivre.

3.1. Les différentes formes de la maltraitance

En nous référant aux théories relatives aux mauvais traitements des enfants, la maltraitance peut être analysée sous deux volets principaux, à savoir : la maltraitance physique et la maltraitance psychologique communément appelée ''rejet affectif''.

3.1.1. La maltraitance physique

Les violences physiques sont très fréquentes dans le monde enfantin. Les manifestations les plus évidentes sont les lésions corporelles, les traces de coups ou de liens, les fractures, etc. Certains enfants sont continuellement battus, brûlés à l'eau chaude, au fer à repasser, ou sont enfermés pendant des heures dans une pièce. Il faut souligner que ce qui imprime un caractère traumatisant chez ces enfants, c'est que tous ces actes de violence sont dirigés contre eux de manière régulière, un peu comme un mode de relation entre eux et les auteurs de ces mauvais traitements, d'autres enfants orphelins, sont soumis à des travaux excessifs ou sont victimes d'exploitation économique, c'est-à-dire obligés d'effectuer des tâches lourdes, surpassant leur âge. La plupart d'entre eux travaillent sans être payés ou reçoivent un salaire de misère.
Ainsi, comme l'a expliqué le Bureau de l'UNICEF Burundi en 1996 :

> «*Un enfant traumatisé est un enfant qui est troublé,bouleversé, parce qu'il a vécu quelque chose d'Insupportable, quelque chose qu'il ne peut pas comprendre,ou qu'il n'a jamais imaginé, cet enfant n'arrive plus à vivre*

normalement. Il ne sait pas comment réagir aux situations qui l'entourent, il se sent impuissant. »[30]

En résumé, les actes de violence physique créent des traumatismes profonds, souvent irréversibles chez les enfants. Ces situations hypothèquent dangereusement leur développement car les jeunes victimes transportent partout où ils vont, la douleur, la souffrance, l'horreur et la désolation qu'elles ont vécues ou vivent encore.

3.1.2. La maltraitance psychologique ou le rejet affectif

Outre les violences physiques, il existe des maltraitances psychologiques non visibles mais entraînant de graves retentissements émotionnels chez l'enfant et se traduisant par une perturbation de toute sa personnalité. Comme le souligne TOURIGNY, M., il faut éviter à nos enfants toutes les formes de négligence ; il ne faut jamais qu'ils se sentent rejetés, ignorés ou carrément considérés comme des objets. Un enfant qui a l'impression d'être moins aimé ou mal aimé par ses parents ou leurs substituts éprouve de sérieux problèmes psychologiques et mentaux.

En fait, les mineurs sont des êtres fragiles qui dépendent des adultes pour subvenir à leurs besoins non seulement élémentaires mais aussi et surtout affectifs. Il ne suffit pas de leur donner à boire, à manger, des habits, du matériel scolaire, etc, pour qu'ils retrouvent leur équilibre psychologique. Ils doivent plutôt être épargnés de toutes les carences affectives dont souffrent la plupart des victimes de maltraitance.

Ainsi, ce phénomène se manifeste par des marques de dépréciation ou d'agressivité envers l'enfant. Généralement, l'adulte est incapable ou ne veut pas répondre de façon adéquate à ses besoins d'amour, de compréhension et de valorisation, ce qui a un impact néfaste sur son développement psychoaffectif et social. C'est en grande partie ce refus de répondre aux besoins d'affection qui choque et traumatise l'enfant. Il se sent ignoré, rejeté, ou déconsidéré par son parent ou son substitut.

En réponse face à ce type de traitements, certains enfants orphelins adoptent des comportements destructeurs. Ils consomment des stupéfiants, se mettent à boire beaucoup d'alcool non seulement par simple plaisir de se droguer mais aussi pour se créer un monde à eux. Comme le signalent NDAYISABA et De GRANDMONT :

«L'abus de l'enfant a quelque chose de plus répugnant en soi, du fait qu'il n'a pas les moyens de se défendre. » [31]

[30] UNICEF –BURUNDI cité par DE GRANDMONT N. Et NDAYISABA J., In les enfants différents (les comprendre pour mieux les aider), Québec, Editions logiques, 1999, p.342.

[31] ROULEAU cité par De GRANDMONT N. et NDAYISABA. J, Op.cit, p. 354.

3.2. L'abus sexuel

Outre les maltraitances psychologiques, il existe une autre forme de maltraitance qu'est l'abus sexuel. Celui-ci peut être défini comme :

> *«Tout acte ou jeu sexuel,relation hétérosexuelle ou homosexuelle entre un,ou des adultes,et un enfant de moins 18 ans ayant pour but de stimuler sexuellement l'enfant ou d'utiliser l'enfant pour obtenir une stimulation sexuelle sur sa personne. »*[32]

Ainsi, le viol, l'inceste, l'attentat à la pudeur, l'exhibitionnisme sont des formes d'abus sexuels. Les enfants orphelins qui en sont victimes sont à secourir comme on le ferait dans tous les cas de relations sexuelles non consenties avec un mineur.

Les victimes de relations sexuelles entre les pères et leurs filles ou entre les mères et leurs fils sont souvent ceux qui se trouvent en phase de pré-adolescence ou d'adolescence. L'imposition du silence, les menaces de tout genre et la peur du rejet de l'entourage et par les parents en particulier, engendre de sérieux problèmes psychologiques. De nombreux auteurs montrent toutefois que ce n'est pas tant l'acte sexuel incestueux en lui-même qui provoque de graves dégâts mais plutôt le fait traumatisant qu'une personne de référence, aimée et respectée, ait pu trahir la relation et exploiter outrageusement une position de force. Immature, l'enfant ne dispose pas encore de moyens intellectuels et émotionnels pour faire face à la situation, en comprendre la signification parce qu'elle entre en contradiction avec son âge et l'ensemble de ses besoins sociaux et affectifs ; cela représente une importante menace pour son développement.

3.3. La spoliation des biens

Culturellement, au Burundi, un orphelin ou un enfant séparé de ses parents n'est jamais livré à lui-même ou abandonné. La tradition exigeait qu'il soit placé chez des tuteurs qui sont, dans de nombreux cas, ses oncles, ses tantes, ses cousins, bref, des membres de sa famille élargie. C'est à ces personnes qu'il appartient de le prendre totalement en charge et de veiller sur ses biens. Il n'a alors aucune main mise sur ses propriétés ; ce sont les substituts parentaux qui, théoriquement, les gèrent pour son compte. Il arrive cependant que les biens de l'enfant placé en famille d'accueil soient gaspillés ou vendus à son insu. S'il est courageux et ose s'opposer à cette situation, il en subit les conséquences négatives et les adultes responsables du détournement soit le maltraitent, soit le chassent de chez eux si bien que le mineur quitte le foyer, fait une

[32] MYRE cité par NDAYISHIMIYE J.B, In le vécu psychosocial des enfants victimes d'abus ou traumatisés par la guerre, intervention au séminaire de formation des opérateurs de droits de l'OIDEB, 2-4 Août 2006, Bujumbura.

fugue pour se réfugier dans la rue. Une fois sans domicile, il peut alors facilement tomber dans la délinquance, consommer des stupéfiants, beaucoup d'alcool, piller, voler tout ce qu'il trouve, abuser sexuellement des jeunes filles, etc.

En résumé, toutes ces manifestations trouvent leur origine dans le mécontentement et les frustrations longuement encaissées par l'enfant spolié de ses biens. En effet, il n'est pas assez outillé pour porter plaintes contre les adultes qui l'ont volé et donc, pour pouvoir être rétabli dans ses droits. Bref, les mineurs victimes de tels abus, ont besoin d'une assistance juridique et d'un suivi psychologique régulier pour les aider à retrouver l'équilibre social qui était perdu.

CHAPITRE IV : LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ORPHELINS AU BURUNDI

Dans la tradition burundaise, les bonnes moeurs exigeaient que, si des parents mourraient, laissant des enfants, ces derniers étaient assistés par des proches parents, des voisins ou des amis des parents, car disait-on : « *Umwana si uwumwe.* » c'est-à-dire : *« L'enfant n'appartient pas aux seuls parents.* ». Cette pratique se détériore au fur et à mesure suite à des facteurs divers liés à la pauvreté, à l'exiguité des terres cultivables, à la déshumanisation de la société, etc.

4.1. Situation générale de l'enfant orphelin au Burundi

La famille nucléaire composée des parents et des enfants (père-mère-enfants) a la charge non seulement de subvenir aux besoins vitaux des enfants (logement, nourriture, vêtements, etc) mais aussi d'inculquer à ses descendants les principes et valeurs reconnus dans le domaine social et moral de la société. La famille constitue l'élément stabilisateur sur lequel repose le développement de l'enfant.

Cependant, cette famille qui devrait être permanente est des fois éliminée par la mort des parents. Quel est donc le sort des enfants qui se retrouvent confrontés à une absence physique et moral des êtres chers qu'ils aimaient comme les parents ?

Les enfants qui ont perdu leurs parents assument des responsabilités qui incombent normalement aux adultes. Ils doivent apprendre à vivre seuls, à se nourrir, à se vêtir, etc, et pour les aînés, à s'occuper des cadets. Les filles assument généralement la plupart des tâches ménagères et s'occupent des plus petits. Voilà ce que fait remarquer l'UNICEF :

> « *Autrefois, les gens s'occupaient des orphelins et les entouraient d'affection, mais aujourd'hui, ils sont tellement nombreux et une grande partie des personnes qui auraient pu les aider sont mortes, et le fait d'être orphelin est donc un phénomène courant, qui n'a rien d'étrange, les quelques personnes qui restent en vie ne peuvent pas subvenir à leurs besoins.* »[33]

Prendre sur soi de telles responsabilités sitôt prive souvent l'enfant de la possibilité d'aller à l'école, de jouer et de faire l'apprentissage de la vie. Cela fait d'eux des enfants qui s'isolent des pairs et des fois ils sont rejetés par eux.

La perte du père peut entraîner une perte de sécurité économique et sociale. Les enfants peuvent se sentir désorientés parce qu'ils n'ont plus de représentant au niveau de la communauté ni de ressources économiques.

La disparition de la mère prive surtout aux enfants la sécurité affective. La plupart des enfants disent que ce qui leur manque le plus, c'est quelqu'un qui puisse s'occuper d'eux, les aimer et se soucier de leur avenir. La perte de l'un des parents entraîne aussi un

[33] UNICEF, Générations orphelines d 'Afrique, New york, Unplaza, 2004, p.9.

surplus de travail pour le parent qui reste et par conséquent moins de temps à consacrer aux enfants. Le manque d'attention et de stimulation qui découle de cette situation affecte aussi le développement normal de l'enfant.

Sans interactions avec d'autres personnes, il sera plus difficile pour l'enfant de supporter les chocs émotionnels. Sans leurs parents, les enfants peuvent perdre leur assurance et la confiance en eux-mêmes. Les orphelins peuvent être répartis entre les différents membres de la famille. Les filles orphelines risquent d'être contraintes à se prostituer, à se marier tôt. Beaucoup d'enfants évoquent leur tristesse d'être séparés de leurs frères et soeurs.

Il est souvent difficile aux enfants de quitter leur communauté pour aller vivre avec la famille élargie ou les familles d'accueil, de s'adapter à la perte de leur foyer et de leur environnement familial. Ils viennent parfois d'un milieu rural et devront se soumettre à la façon de vivre, au langage et à la culture de la ville, ou au contraire, ils devront quitter la ville pour s'adapter au milieu rural. Parfois les enfants devront déménager plusieurs fois pour s'installer chez différents membres de la famille après les décès successifs des parents et d'autres membres de la famille élargie. Par conséquent, il y a un manque de stabilité et d'environnement familial. Les déménagements fréquents perturbent les enfants et entraînent souvent de nombreux changements d'écoles.

En bref, l'analyse des conditions de vie des enfants orphelins montrent que ceux- ci vivent souvent dans un état de protection insuffisante. Nous voyons qu'ils ont des problèmes d'accéder à l'éducation, aux soins de santé, à un logement décent, à une alimentation suffisante, etc; ce qui handicape aussi leur existence physique, morale, affective et psychosociale.

Pour ce qui est des ménages d'enfants orphelins, ils sont vulnérables, surtout matériellement et au niveau éducationnel. Le risque de vulnérabilité se fait également sentir au niveau de la gestion des biens laissés par leurs parents surtout lorsque ces enfants orphelins sont encore mineurs. Soulignons que si le chef de ménage est bien outillé pour jouer son rôle de figure parentale de substitut, ces ménages présentent des atouts.

En ce qui concerne les familles d'accueil, le problème est que pour la plupart d'entre-elles, ne se soucient pas des aspects psychologiques et sociaux- affectifs dans la prise en charge de l'enfant orphelin ou ils les ignorent tout simplement. L'autre problème est que la plupart du temps, les fratries sont séparées et dispersées dans différentes familles d'accueil pour réduire les charges des ménages, les filles orphelines étant préférées par rapport aux garçons comme nous allons le voir dans les lignes qui vont suivre.

Nous voyons donc comment l'enfant orphelin est en situation critique, laquelle situation doit être analysée dans tous ses aspects, afin que des solutions durables y soient apportées.

4.2. La prise en charge par les familles d'accueil

Par la famille d'accueil, il faut entendre la famille qui accepte de prendre l'enfant chez-elle, la plupart du temps, il s'agit de la famille élargie, des amis des parents, des voisins et des familles des bienfaiteurs. Pour parler de la prise en charge d'un enfant orphelin, il faut entendre qu'il faut lui assurer un logement, le nourrir, l'habiller et lui assurer la scolarité et les soins de santé ainsi qu'une prise en charge psychosociale.

Souvent, la famille d'accueil peut manquer de ressources matérielles suffisantes pour subvenir aux besoins des enfants accueillis et par conséquent, pour leur assurer une éducation adaptée. Lorsqu'on parle d'éducation adaptée, il ne s'agit pas de dire que l'éducation de l'enfant orphelin diffère de celle qui serait élevé par sa propre famille.

Néanmoins, les caractéristiques particulières ne manquent pas du fait que l'enfant n'a pas toujours vécu dans cette famille d'accueil et qu'il lui faut une intégration préalable et une prise en charge psychosociale relative à son statut d'orphelin. Si la famille d'accueil est pauvre, il lui sera difficile de satisfaire aux besoins de l'enfant accueilli, et nous savons qu'en plus des relations que noue cet enfant avec les membres de la famille d'accueil, il y a un facteur qui dépend du vécu psychosocial de l'enfant orphelin ce qui est aussi un facteur d'une bonne éducation.

4.3. Avantages de la prise en charge familiale des enfants orphelins

L'existence d'orphelinat ferait penser à première vue à un remède éventuel au nombre croissant d'orphelins, mais cela ne constitue pas une solution viable. Les soins donnés dans un cadre institutionnel ne permettent pas de répondre adéquatement aux besoins des enfants orphelins, l'enfant pourrait avoir du mal à réintégrer la société une fois arrivé à l'âge adulte.

> *«Le fait d'être pris en charge par des membres de la famille ou par d'autres personnes proches, souvent dans sa propre communauté, présente a priori des avantages considérables pour l'enfant, bien que le lien familial ne constitue pas en soi une garantie en termes de capacité d'assurer le bien-être et la protection de l'enfant. D'autre part, ce type de prise en charge est souvent bien moins contrôlé que son équivalent extrafamilial, et la plupart du temps il ne fait même l'objet d'aucune supervision. Aucun ensemble de normes ou principes directeurs agréés sur le plan international ne traite de ce type d'arrangement. »*[34]

Les placements dans la famille élargie présentent des avantages comme le maintien de l'enfant dans la sphère familiale et l'équilibre socio-affectif de l'enfant orphelin dans la mesure où la prise en charge est bien assurée. Les liens familiaux, communautaires et culturels sont aussi préservés. Le traumatisme causé par la nécessité de s'intégrer à un

[34]http://www.google.fr/#hl=fr8source=hp8q=avantages+de+la+prise+en+charge+familiale+des+orphelins8bt, le 12/ Mai/ 2010 à 10h.

groupe de personnes inconnues est évité et le risque de placements à répétition est réduit bien que dans certains cas, les enfants orphelins soient « transmis » tour à tour d'un membre de la famille élargie à un autre.

4.3.1. Maintien de l'enfant dans la sphère familiale

La prise en charge des enfants orphelins par leurs proches parents permet en général à l'enfant de rester dans des conditions affectives les plus proches de celles des autres enfants pris en charge par des institutions. Par le placement familial, l'enfant connaît un milieu affectif où il peut être reconnu et accepté, un milieu où il peut sentir l'autorité parentale sécurisante et l'amour garanti par son éducation, ainsi que la compagnie des frères et soeurs lui permettant le développement de la personnalité car :

> « *La fratrie est le lieu de rencontre d'autrui avec des discordances et des oscillations entre accord et jalousie.* »[35]

L'enfant orphelin éprouve donc, si le placement familial est bien assuré, le sentiment de compensation psychologique et socio-affectif de la famille perdue. Il lui permet de vivre un climat détendu où l'assistance parentale confirme la protection et la régulation des discordances ou conflits qui puissent surgir entre-enfants. C'est avec la fratrie que l'enfant orphelin accueilli apprend à vivre convenablement avec les autres, à être compétitif et à développer son autonomie. Le placement familial permet enfin à l'enfant orphelin accueilli de retrouver l'assistance et la protection qui lui sont indispensables à sa croissance, à son bien-être et à l'épanouissement dans sa vie.

4.3.2. L'équilibre socio-affectif de l'enfant orphelin

L'enfant, pour qu'il puisse jouir d'un développement harmonieux aboutissant à son épanouissement, un certain nombre de besoins doivent être satisfaits comme le besoin d'amour et de sécurité, le besoin d'initiative et le besoin de responsabilité. En effet, dans les conditions idéales, l'enfant devrait grandir dans son milieu familial où il éprouverait le bonheur, l'amour et la compréhension de la part des parents, des frères et soeurs.

La mort précoce des parents empêche aux enfants orphelins de jouir de l'amour parental et de la vie dans l'enthousiasme avec les frères et soeurs. Suite à la mort des parents, ces enfants sont obligés souvent d'être séparés pour être pris en charge.

Comme tous les autres enfants, les enfants orphelins ont besoin d'acquérir les valeurs culturelles et les règles de conduite nécessaires à leur intégration dans la société. Cela s'avère extrêmement difficile lorsque l'enfant orphelin n'a pas à ses côtés un adulte sécurisant lui prodiguant des conseils, si l'enfant orphelin vit avec les autres enfants ou dans la rue ou bien dans d'autres conditions précaires l'obligeant à subvenir lui-même à ses besoins.

[35]POROT, M., Op.cit, p.153.

Privés de l'intimité d'une vie en famille, les enfants orphelins manquent souvent d'amour, d'attention, d'affection. C'est le recouvrement d'une structure familiale efficace qui redonne à ces enfants orphelins le goût de vivre et de cohabitation car les enfants s'épanouissent mieux dans un environnement familial que dans un autre emplacement.

A ce propos, l'UNICEF fait remarquer que :

> « *Lorsque les parents sont morts, ceux qui les remplacent jouent un rôle important. En effet, ces personnes devront être capables d'offrir à l'enfant la même sécurité, la même affection et le même amour que ses parents.* »[36]

Si le placement familial est bien assuré, c'est-à-dire l'enfant peut retrouver ce dont il a besoin pour sa survie et pour son éducation et s'il peut trouver en ses substituts parentaux l'image des parents biologiques disparus, cet orphelin peut retrouver les conditions d'un développement équilibré au niveau de sa personnalité. C'est pourquoi, pour que l'enfant placé en famille ne soit victime de la pauvreté de sa famille d'accueil ou d'un autre handicap, les capacités des familles hébergeant les orphelins devraient être renforcées.

4.4. Quelques facteurs à la base de l'accueil de l'orphelin

Les facteurs qui poussent les familles à accueillir l'orphelin sont de plusieurs ordres et il est difficile de les hiérarchiser parce qu'ils sont interdépendants les uns des autres et aussi relatifs aux motifs qui poussent les gens à l'accueillir. Nous pouvons relever notamment ceux qui sont présentés ci-dessous.

4.4.1. L'obligation morale et sociale

Les familles qui ont des liens de parenté avec l'orphelin, ont accepté de prendre en charge un ou plusieurs enfants orphelins par obligation sociale ou par devoir familial. Certains disent, « *Ni umwana wa mushikanje.* », ce qui signifie : « *C'est mon neveu ou c'est ma nièce,l'enfant de ma soeur* » ; pour d'autres, « *Ni umwana wa musazanje.* », ceci pour dire encore : « *C'est mon neveu ou c'est ma nièce,l'enfant de mon frère* »
D'autres familles accueillent des enfants orphelins qui ont des liens de parenté par contrainte sociale. Elles disent : « *Nikuye mu kabarerwa mu kwanka kwiha amenyo y'abatwenzi* », ce qui veut dire : « *J'ai accepté de les accueillir malgré moi pour éviter que les gens ne se moquent pas de moi* »

Parmi les membres des familles qui accueillent les enfants orphelins et ayant des liens de parenté avec les orphelins, certains sont des grands-parents qui vivent seuls, démunis et qui sont obligés malgré leur âge avancé de prendre en charge les enfants de leurs fils ou

[36] UNICEF, Aider un enfant traumatisé, Manuel à l'usage des parents et autres encadreurs, Bujumbura, A.E.N.A, 1996, p.6.

U. B.

de leurs filles décédés. Leurs capacités physiques ne leur permettent plus de subvenir aux besoins matériels de leurs petits enfants et des fois, ils ne peuvent plus satisfaire aux besoins psycho-affectifs.

4.4.2. La générosité

Les familles tutrices qui n'ont aucun lien de parenté avec l'orphelin accueillent l'enfant par humanisme. Elles disent :

> *« Jewe naravyaye,nishize mu kibanza c'impfuvyi mukwibaza ko na nje mpfuye abana banje bomererwa nabi »*, ce qui veut dire : *« J'ai aussi des enfants,je me suis mis à leur place en me demandant ce que les miens deviendraient après mon décès. »*

Nous voyons que ce cas peut servir d'exemple pour les familles qui ont des liens de parenté (proches parents) qui osent maltraiter les enfants orphelins qu'ils prennent en charge. Même si elles sont matériellement pauvres, elles peuvent manifester de l'amour, de l'affection envers ces orphelins qui sont profondément touchés par la mort de leurs parents.

4.4.3. Recherche du profit

Certaines familles accueillent des orphelins par pure spéculation. Ainsi un enfant orphelin dont les parents avaient une bonne situation socio- économique (beaucoup de biens : maisons, propriétés foncières, bétail, etc.) est plus facilement accepté dans une famille d'accueil qu'un enfant orphelin dont les parents étaient démunis. D'autres accueillent des orphelins dans l'espoir de demander de l'argent auprès des bailleurs des fonds pour financer les activités de prise en charge, en d'autres mots, ils font de l'accueil d'un orphelin une activité lucrative. D'autres variables entrent enjeu également dans l'accueil de l'orphelin, il s'agit notamment de ceux qui vont être évoqués ci-après.

4.4.4. L'âge

Un enfant orphelin moins âgé a plus de chance d'être accueilli que celui qui est plus âgé parce qu'il est plus malléable et plus facile à éduquer. Ces tuteurs pourraient dire : *« Igiti kigororwa kikiri gito »*, c'est-à-dire : *« il est plus facile de redresser un enfant jeune »*. D'autres qui ne sont pas toujours honnêtes, espèrent profiter au maximum des biens de cet orphelin sans être inquiétés, ce qui n'est pas facile avec un enfant plus âgé capable de défendre ses droits.

4.4.5. Le sexe

Les familles d'accueil préfèrent souvent une fille orpheline par rapport à un garçon orphelin. Celle-ci constitue une main d'oeuvre très recherchée par la famille contrairement au garçon qui n'est pas aussi sollicité que la fille dans l'accomplissement des travaux ménagers. Plus tard c'est à la famille d'accueil que revient également la dot

de la jeune fille alors que le garçon, non seulement n'apporte pas de la dot mais pourrait même prétendre hériter dans sa famille d'accueil et/ou exiger que la famille d'accueil lui donne une dot pour doter sa future femme.

Il est évident que le climat régnant dans la famille d'accueil de l'orphelin est fortement influencé par des facteurs motivationnels à la base de son accueil et l'ambiance psycho-affective se trouvant dans les différentes familles d'accueil diffère d'un ménage à l'autre. Certains enfants sont bien intégrés dans leur famille d'accueil, mais il existe d'autres qui subissent de mauvais traitements et qui souffrent de diverses formes d'injustices notamment celles liées à la gestion des biens laissés par les parents.

CHAPITRE V: PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS DE RECHERCHE

Le problème des enfants orphelins a toujours existé au Burundi. Le discours relatif à la tradition fait savoir que la prise en charge de ces derniers était bien assurée. L'enfant dont les parents étaient décédés passait de famille en famille sans lamentations ou craintes. C'était une prise en charge totale de la personne concernée. L'enfant orphelin était soulagé de sa misère ; d'où les troubles psychosociologiques liés à son état de vulnérabilité n'étaient pas aussi remarquables.

5.1. Problématique

A l'heure actuelle, nombreuses sont les familles qui acceptent de récupérer les enfants orphelins des parents non pas par affection ou par charité mais pour d'autres profits comme le fait de s'approprier de l'héritage des orphelins, avoir des aides, etc. Donc, la situation des orphelins diffère d'un cas à l'autre. Cela nous amène à grouper ces difficultés dans quelques catégories en tenant compte de la nature des problèmes rencontrés par ces enfants orphelins :

- Certains enfants orphelins sont privés de leurs bien (exemples : maisons, magasins, terres, bétail,...). Ici, l'enfant orphelin n'a aucun droit sur les biens laissés par ses parents.

- D'autres sont toujours battus, brûlés, insultés sans cause valable. Ces punitions excessives traumatisent l'enfant et l'handicapent même dans son développement. L'enfant commence à adopter des comportements réactionnels inadéquats comme l'angoisse, l'anxiété, la dépression et autres perturbations diverses.

- D'autres encore subissent des châtiments corporels et sont soumis à des situations qui ne conviennent pas. Quelquesfois, ces enfants orphelins sont punis seuls alors que les autres enfants non orphelins ayant commis les mêmes fautes ne le sont pas. Cette attitude peut donner naissance à des conséquences très graves comme celles que nous avons déjà évoquées. Punir tous les enfants fautifs sans distinction serait un avantage pour la bonne correction et la bonne cohabitation de ces orphelins avec leurs proches parents.

-D'autres enfants orphelins sont engrossés ou violés par certains membres de leurs familles (les oncles, les cousins par exemple).

-D'autres sont exploités (par exemple, les enfants travailleurs, les bonnes pour le cas des orphelines). Pire encore, ils ne sont pas bien habillés, bien logés et sont mal nourris par rapport aux autres enfants des familles qui les prennent en charge car dit-on, *«L'enfant d'autrui avale toujours des grosses bouchées »*, pour dire, *« Umwana w 'uwundi yama atamira rinini. »*

Parmi ces enfants, il y en a qui ne sont pas scolarisés par négligence et sont obligés de s'occuper des travaux domestiques par exemple. C'est ainsi que certains de ces orphelins,

préfèrent quitter ces familles sans savoir où ils vont, d'autres deviennent délinquants ou peuvent même avoir des troubles comportementaux.

En principe, ces enfants ne sont pas exigeants du fait même qu'ils n'ont aucune autorité sur des personnes qui ne sont pas leurs parents géniteurs. Leurs réclamations restent inhibées de peur qu'ils ne soient sévèrement punis ou mal vus. En fait, ce qui les trouble ne peut être exprimé que par un comportement, soit de regret, soit d'isolement et ils ne vont le dire que quand ils n'en peuvent plus. Ils réclament souvent la satisfaction des besoins primaires comme la nourriture ou des biens dont ils sont privés. Cela aggrave davantage leurs conditions de vie surtout quand leurs besoins ne sont pas tenus en compte. En effet, le changement des conditions qu'ils vivaient avec leurs propres parents fait naître chez eux une détresse et une anxiété liées à la perte réelle des figures parentales.

Normalement, la prise en charge psychosociale de ces orphelins n'est pas chose facile. La situation se complique davantage quand ils sont maltraités, violés par des gens (parentés) supposés être leurs refuges. D'où, certains orphelins tentent même de se suicider car ceux à qui, ils croient avoir confié leurs problèmes, les déçoivent. Donc, le manque de protection accordée aux enfants orphelins, devrait être une préoccupation de tout un chacun, surtout que nous vivons une époque où l'affection, l'amour, les droits de l'homme ne sont pas toujours assurés.

C'est cela qui nous a poussée à travailler sur les difficultés que rencontrent les enfants orphelins assistés par leurs proches parents, en nous basant sur quelques questions qui constituent le centre de notre recherche et ces interrogations sont les suivantes :

- Quelles sont les difficultés éprouvées par les enfants orphelins pris en charge par leurs proches parents ?

- Que deviennent alors les relations affectives et sociales lorsque l'enfant se trouve pris en charge par des parents autres que les siens propres ?

- Quel est le degré d'autonomie de ces orphelins dans la gestion du patrimoine laissé par leurs propres parents ?

- Quelle est la place réelle de l'orphelin dans son milieu de substitution familiale ?

- Quels sont les mécanismes pour une meilleure prise en charge psychosociale des enfants orphelins dans les familles des proches parents ?

5.2. Formulation des objectifs de recherche

5.2.1. Objectif général

- L'objectif général de notre recherche est d'apporter une contribution à l'étude des difficultés psychosociales rencontrées par les enfants orphelins de 13 à 18 ans assistés par leurs proches parents.

5.2.2. Objectifs spécifiques

- Identifier les différentes difficultés éprouvées par les enfants orphelins pris en charge par leurs proches parents ;
- Montrer les relations affectives et sociales que nouent l'enfant accueilli et les membres de sa famille d'accueil ;

- Dégager le degré d'autonomie de ces enfants orphelins dans la gestion du patrimoine laissé par ses propres parents ;

- Montrer la place réelle de l'orphelin dans son milieu de substitution familiale ;

- Proposer les mécanismes les mieux appropriés pour une meilleure prise en charge psychosociale des enfants orphelins assistés par les familles des proches parents.

5.3. Méthode et techniques de recherche

Dans sa démarche, le chercheur peut collecter les données par le biais de plusieurs techniques et méthodes. Néanmoins, chaque domaine de recherche exige des méthodes et des techniques appropriées pour aboutir aux résultats fiables. L'efficacité de la méthode dépend donc du domaine de recherche dans lequel elle est utilisée et c'est au chercheur de choisir les méthodes les mieux appropriées à sa recherche.

5.3.1. Méthode qualitative

Pour aboutir aux résultats fiables dans tout travail de recherche, le choix d'une méthode appropriée est indispensable. Pour SOUAVET

> *« Celui qui veut travailler sans méthode risque de s'égarer, de perdre du temps et d'oublier les éléments essentiels, faute d'un plan permettant d'être sûr d'avance que le champ sera convenablement exploré . »*[37]

La précision de la méthode utilisée lors de notre recherche s'avère comme étant une étape très importante car elle nous permet de juger de la fiabilité des résultats. Notre recherche sur « La contribution à l'étude des difficultés rencontrées par les enfants orphelins de 13 à

[37] SOUAVET, T., Dictionnaire économique et social, Paris, Editions ouvrières, 1975, p.9.

18 ans assistés par leurs proches parents », est une étude qualitative et non quantitative. Il s'agit de recueillir des informations faisant beaucoup plus comprendre le phénomène à l'étude, de l'explorer et à atteindre les objectifs de recherche.

La méthode qualitative a ainsi été choisie pour nos investigations afin de pouvoir apprécier la valeur et l'intérêt de chaque événement ou donnée sans tenir compte de sa fréquence. Ici nous nous référons à NOVELLI qui écrit ce qui suit :

> « *Une recherche qualitative contrairement à une recherche de type positiviste laisse beaucoup de place à l'improvisation comme à l'ajustement aux événements qui se produisent inopinément lors de l'investigation.* »[38]

Notre étude ne se préoccupait donc pas de vérifier les hypothèses pour aboutir à des résultats généralisables, mais plutôt à vérifier la valeur de chaque événement, de chaque donnée. Dans ce travail, nous avons choisi dans la ligne des méthodes qualitatives « l'étude de cas que NZOSABA définit de la manière suivante :

> « *L'étude de cas ou la monographie se préoccupe du traitement intensif, d'être en contact direct avec les problèmes humains, à chercher à en établir le sens, la structure et la genèse.* »[39]

L'étude de cas s'intéresse à la description des cas concrets et complexes. En effet, pour ce qui est de la présente recherche, les difficultés des enfants orphelins pris en charge par les proches parents ne sont pas une question aussi simple. Sa délicatesse réside dans le fait que les difficultés psychosociales d'une personne ne peuvent être perçues que par les propos ou le récit de la personne même intéressée, c'est elle seule qui est susceptible d'éclairer le chercheur, voilà pourquoi pour y arriver, la fléxibilité s'impose. Ici LAGACHE nous montre que :

> « *Par ''l'étude de cas'', le psychologue apprend à aborder les êtres humains, à les faire s'exprimer, à se représenter leur vie et leur conduite, à la faveur de l'observation et l'interprétation compréhensive des comportements considérés comme significatifs et expressifs.* »[40]

L'étude de cas permet donc d'accroître la connaissance qu'on a d'un individu particulier à l'étude, tout comme elle peut viser à produire des changements chez cet individu. Pour ce qui est de notre recherche, chaque cas a sa spécificité, le but étant de faire une investigation systématique et complexe, une exploration systématique de cas individuels. Nous ne pouvions pas prédire les résultats d'autant plus que cette recherche visait l'approche de la vie intime des sujets, la qualité de l'information étant primordiale.

[38]NOVELLI P-N, Séminaire sur la recherche qualitative, Washington, RSS, 1986, p.16.
[39] NZOSABA M-L , La population urbaine de Bujumbura et la motivation de la pratique de l'adoption, Mémoire inédit, Bujumbura, U.B, F.P.S.E, 1998, p.49.
[40] LAGACHE, D., L'unité de la psychologie, Paris, PUF, 1978, p.33.

5.3.2. Techniques de collecte des données

Il existe plusieurs instruments de recherche en sciences sociales, mais il sera impossible de les utiliser tous. La meilleure façon est de choisir une technique en fonction de la population à laquelle on s'adresse et du type d'information qu'on veut recueillir. Concernant notre recherche, deux voies de recueil des données ont été utilisées, il s'agit de l'entretien semi-directif et de l'observation directe.

5.3.2.1. L'entretien semi-directif

Compte tenu de la population à laquelle nous nous sommes adressée et du genre d'informations que nous voulions recueillir, nous avons opté pour l'expression orale car il s'agit de s'exprimer sur des sentiments intérieurs et sur les problèmes qui sont propres aux enfants orphelins. En ce qui nous concerne et compte tenu des objectifs de notre recherche, nous avons choisi la méthode d'entretien semi-directif pour obtenir beaucoup d'informations. Nous l'avons privilégiée dans notre recherche parce qu'elle se révèle plus adaptée et plus efficace pour la découverte des informations. Il permet d'entrer en contact avec les sujets concernés par la recherche. C'est pour cela que nous avons choisi l'entretien semi-directif pour mener cette recherche. Pour LEON,

> *« Le choix des techniques de collecte des données est étroitement lié ou solidaire à la nature du phénomène étudié. »* [41]

Par « entretien semi-directif », il faut comprendre que c'est un entretien avec un guide d'entretien à l'appui comprenant des questions réservées aux enfants orphelins, aux proches parents de ces orphelins et d'autres questions encore ne figurant pas sur le guide pouvant surgir et être utiles à la recherche. Pour ROGERS,

> *« L'entretien permet d'obtenir des renseignements sur les attitudes « profonde. » Cela parce que la personne dirige elle-même l'entretien et permet de poser les questions déjà prévues, mais aussi d'autres improvisées et permettra également de reformuler l'une ou l'autre question si le répondant répond d'une façon imprécise ou ambigue. »*[42]

Cela a permis de recueillir des informations fiables conformément aux objectifs de la recherche et de lever les équivoques qui pouvaient surgir. Pour le cas de notre étude, l'entretien semi-directif a permis de recevoir des informations concernant la vie émotionnelle et relationnelle des sujets interviewés. Pour y arriver, l'interview devait susciter chez le client un intérêt réel à travers le guide d'entretien.

Voilà ce qu'en disent FESTINGER et KATZ :

[41] LEON, A., Manuel de psychopédagogie expérimentale, Paris, PUF, 1973, p.380.
[42]ROGERS C, cité par D'UNRUG M.C, In Analyse du contenu et acte de parole, de l'énoncé à l'énonciation, Paris, Editions universitaires, 1974,p.84.

> «*Quand le sujet a accepté de se laisser interroger, l'entretien commence par des questions qui ont pour but de provoquer en lui un intérêt direct (...). Le but que l'on cherche ainsi à atteindre est de motiver le sujet en lui montrant l'intérêt de l'interview, c'est-à-dire le rapport étroit qu'elle présente avec ses intérêts et ses désirs.* »[43]

Cet intérêt de l'enquête est d'une grande importance pour notre recherche, parce qu'elle concerne la vie intime des sujets interviewés.

A tout cela nous allons ajouter l'écoute attentive, la libre expression tout en orientant l'échange sur les principaux thèmes qui sont :

- L'identification des difficultés de l'enfant orphelin assisté par ses proches parents.

- Les relations entretenues par l'enfant orphelin avec les membres de la famille d'accueil.

- Le degré d'autonomie de l'enfant orphelin dans la gestion du patrimoine laissé par ses parents

- L'amélioration de la prise en charge des orphelins en famille d'accueil (par les proches parents).

5.3.2.2. Observation directe

L'observation en sciences sociales ne signifie pas regarder pour regarder et reproduire ce qu'on a vu, mais plutôt susciter un intérêt particulier à tout comportement posé et en déduire le sens ou la motivation. Pour GOBLOT,

> « *(...) Observer, ce n'est pas photographier tout ce qu'on voit, c'est choisir, interpréter la réalité en fonction d'intérêts déterminés. On ne perçoit rien de valable si on ne se pose d'abord des questions. Apprendre à observer, c'est apprendre à s'interroger.* »[44]

En effet, lors de notre recherche, nous avons utilisé l'observation directe pour pouvoir analyser le degré de méfiance ou de retrait social de l'enfant, d'indifférence affective ou de sociabilité ainsi que son intérêt pour la vie en famille à travers son implication dans les petits travaux domestiques, les jeux avec les pairs, la façon de parler, etc.

[43]FESTINGER L, et KATZ D, Les méthodes de recherche dans les sciences sociales, Paris, P.U.F, T2, 1974, p. 385.

[44] GOBLOT cité par CHARBONNIER, A., In Comment enseigner les sciences de la nature à l'école primaire par observation des êtres familiers, Paris, Bibliothèque pédagogique, 1959,p.52.

5.4 .Travail de terrain

5.4.1. Population d'enquête

Entreprendre une étude sur tous les orphelins pris en charge par les proches parents de la mairie de Bujumbura, serait difficile. Pour mieux comprendre le problème à l'étude, il faut au chercheur une population qui lui permettra de recueillir les informations dont il a besoin. C'est cette population que MUCCHIELLI appelle «*Univers d'enquête* » et qu'il définit comme « *L'ensemble du groupe humain concerné par les objectifs de l'enquête.* »[45]

Notre population d'enquête s'est avérée limitée puisqu'elle doit répondre au type idéal par rapport aux objectifs de notre recherche. Notre travail s'intéresse surtout aux enfants orphelins et aux proches parents qui les prennent en charge et nous pensons que ce sont ces gens qui possèdent l'information pertinente, utile à notre recherche. Ils constituent donc notre population d'étude.

La caractéristique commune à notre population d'enquête et qui correspond aux objectifs de notre recherche était donc « être un orphelin pris en charge par ses proches parents et ayant l'âge compris entre 13 et 18 ans »,13 ans étant l'âge où commence le raisonnement formel chez l'enfant et 18 ans étant l'âge de la majorité.

Ici, il faut signaler que nous avons ajouté les substituts parentaux pour les informations complémentaires quant au développement relationnel de leurs enfants pris en charge et aux difficultés psychosociales de ces derniers.

5 .4.2. Technique de choix des enquêtés

Nous savons que les enfants orphelins sont nombreux et par conséquent, les familles qui les ont accueillis sont aussi nombreuses. Selon les chiffres fournis par l'APECOS, via son antenne travaillant avec l'ONG Care Burundi, ces familles sont au nombre de 19, réparties dans cinq Communes de la mairie de Bujumbura : quatre familles habitent dans la Commune de CIBITOKE, trois familles dans la Commune de NYAKABIGA, quatre familles dans la Commune de KAMENGE, trois familles dans la Commune de NGAGARA et cinq familles dans la Commune de MUSAGA.

Aidée par le personnel de l'APECOS, nous avons identifié les cas qui intéressent notre étude et qui répondent à la problématique de notre recherche. L'identification et la prise de contact se passaient avec les enfants orphelins dans leurs familles d'accueil respectives et nous demandions chaque fois rendez-vous pour enquête.

[45]MUCCHIELLI, R., Le questionnaire dans l'enquête psychosociale, Paris, E S F, 1973, p.16.

Après avoir recensé dix familles concernées par notre enquête, nous avons fixé des critères de choix de familles sur lesquelles a porté notre étude et nous avons privilégié la technique du choix raisonné qui consiste à examiner plusieurs cas en usant d'imagination, de bon sens et d'objectivité pour en choisir des unités. Pour être « choisie », la famille devait se situer dans les communes de CIBITOKE, KAMENGE et NGAGARA pour des raisons de proximité. Ensuite, la famille doit avoir quelqu'un qui joue le rôle de parent (homme ou femme) et aussi avoir d'autres enfants qui cohabitent avec l'enfant orphelin pris en charge.

Après vérification, nous nous sommes rendue compte que seules six familles c'est-à-dire deux familles de NGAGARA, deux de CIBITOKE et deux de KAMENGE remplissaient les critères. Ce sont ces familles sur lesquelles a porté notre étude. Deux cas ont servi pour la préenquête et quatre cas qui restent ont été utilisés pour l'enquête proprement dite.

Comme notre étude avait pour objectif la compréhension d'une problématique, les sujets ont été choisis parce qu'ils étaient intéressés par l'objet d'étude et pouvaient nous parler de leurs difficultés tant psychologiques que sociales.

Parmi les sujets cas, nous avons retenu les orphelins qui ont un âge compris entre 13 et 18 ans et pris en charge par les proches parents. Nous avons recueilli les impressions des enfants orphelins et celles de leurs substituts parentaux.

5.4.4. Déroulement de l'enquête

5.4.4.1. La préenquête

La préenquête est une phase importante d'autant plus qu'elle permet d'explorer le terrain de travail, de prendre contact avec les sujets intéressant la recherche , de les identifier, de s'assurer que les questions du guide d'entretien sont compréhensibles et que les thèmes visés par l'observation sont pertinents. En effet,

> *« La préenquête consiste en une connaissance de terrain en essayant de se débarrasser des idées préconçues. »*[46]

Par le biais de la préenquête, nous avons pu adapter notre guide d'entretien à la population d'enquête. Parmi eux, deux sujets ont été choisis et ont servi dans la préenquête, l'un habitait la commune urbaine de NGAGARA, l'autre celle de KAMENGE. Leurs substituts parentaux ont aussi été interrogés dans la phase de la pré-enquête pour complémenter nos informations.

Ainsi, nous avons pu constater que notre guide d'entretien pour enfants orphelins nécessitait des compléments et des modifications après analyse et interprétation des résultats de la préenquête, cela pour rendre le guide d'entretien plus compréhensible.

[46] BOUDON, R., Les méthodes en sociologie, Paris, PUF, 1979, p.33.

D'autres questions ont été ajoutées pour pouvoir déceler la place de l'enfant orphelin s'il est assisté par ses proches parents par rapport aux autres enfants de la famille d'accueil et comment il est traité dans sa nouvelle vie, mais aussi pour que les orphelins puissent émettre leurs suggestions. Ce sont notamment :

- *« Iyo urwaye uvuzwa na nde ? »*

- *« Iyo uravye ukuntu ubayeho hari aho bishika ukumva ko ufashwe nabi kubera ko uri impfuvyi ? »*

Ce qui se traduit respectivement ainsi :

- *Si tu tombes malade, qui assure tes soins médicaux ? »*

- *Si tu analyses ton mode de vie, t'arrive t-il que tu sois maltraité parce que tu es orphelin ? »*

Nous avons aussi effectué une séance d'observation directe des enfants orphelins dans leurs familles d'accueil suivant les thèmes décrits dans la grille d'observation et cela pendant la deuxième visite, la première ayant été consacrée à la prise de contact.

5.4.4.2. L'enquête proprement dite

Notre enquête a porté sur quatre cas de sexe et de niveaux d'âge différents. Ces sujets proviennent des familles différentes des communes de la mairie de Bujumbura. Les interviews avec les enquêtés ont été enregistrés sur les cassettes audio en vue de ne perdre aucune information mais certains sujets ont cependant refusé cette opération. Dans ce cas nous avons pris soin de noter fidèlement et avons multiplié les séances de visite pour épuiser toutes les informations.

Au niveau des modalités pratiques de la conduite même de l'interview, notre activité s'est déroulée dans le cadre de vie de l'enquête (c'est- à- dire dans leurs familles d'accueil respectives) dans le but de rester dans un climat serein. Chaque fois que nous avions à nous entretenir avec un sujet, nous commencions par une brève présentation de nous - même et de l'objet de notre visite. Nous révélions au sujet le moyen d'enregistrement des informations tout en lui garantissant l'anonymat de ses informations.

Le guide d'entretien nous a permis de parcourir toutes les questions prévues à l'avance. Pendant l'entretien , l'ordre dans lequel les thèmes ont été élaborés , importait peu et à l'intérieur de chacune des questions posées, il y avait moyen de poser d'autres sous- questions dans l'intention d'avoir le maximum d'informations sur chaque thème ou de ramener au thème principal le sujet qui s'en écartait. Nous savons que l'étude de cas se préoccupe du traitement intensif, d'être en contact direct avec les problèmes humains, de rechercher à en établir le sens, la structure et la genèse, déceler les conflits qui l'accentuent et les démarches qui tendent à résoudre ces conflits ; raison pour laquelle

nous nous étions dit que l'entretien avec les proches parents également pourrait utilement compléter nos échanges avec les enfants orphelins.

Nous avons fait deux visites pour nous familiariser avec chaque sujet dans son cadre de vie. La première visite durait une heure. Nous attendions deux jours pour effectuer une seconde qui durait trois quart d'heure. C'est à la troisième visite que nous nous sommes permis d'entrer dans le vif du sujet parce que nous voyions que nous étions acceptée par l' enquêté. Cette visite a duré presque trois quart d'heure. Bref, nous avons effectué trois visites pour chaque sujet pendant la période de l'enquête. Signalons que nous visitions tantôt deux familles, tantôt une famille selon que les familles sont proches ou éloignées.

Par observation directe, nous avons pu nous rendre compte des réactions des enfants orphelins quand ils étaient dans leurs groupes à part c'est- à- dire le rôle joué par l'enfant orphelin dans le groupe pendant les jeux, les échanges et la fréquence de ses interventions. De plus, nous avons pris note des attitudes de ces enfants quand ils étaient à la maison avec les substituts parentaux. L'observation a été choisie parce qu'elle se révélait nécessaire pour comprendre nos sujets et compléter l'entretien. Nous avons observé les enfants dans leurs réactions spontanées sans intervenir. Nous observions la manière dont ils se comportaient spontanément dans leur vie quotidienne ; pendant les jeux, les activités domestiques ; dans leurs relations avec les autres enfants et avec les proches parents.

Concernant les substituts parentaux, nous les avons observés dans leurs relations avec les enfants orphelins quand ils échangent en général. Nous avons observé également leur attitude quand il arrivait qu'on évoque le nom de l'enfant orphelin concerné par l'étude .Tout ceci parce que nous croyions qu'ils jouent un rôle important dans la vie affective de l'enfant.

Pour l'entretien avec les proches parents (substituts parentaux), nous demandions rendez-vous afin de ne pas perturber leur travail, et surtout dans le but d'éviter un entretien qui risquerait de bloquer et de biaiser les informations à recevoir de même que pour éviter des visites dans les moments où ils sont absents. Tant pour les enfants orphelins que pour les substituts parentaux, le guide d'entretien était pré-établi, mais l'ordre des questions importait peu. Cependant, nous tenions à ce que toutes les questions soient épuisées.

5.5. Procédé de traitement des données

Dans ces lignes, nous présentons comment nous avons procédé pour traiter les données recueillies pendant notre travail de terrain. De prime à bord, disons que l'ensemble de nos données émane de nos observations et entretiens avec les enfants orphelins et les proches parents eux-mêmes, enquête menée en mairie de Bujumbura. Nous avons commencé à organiser les informations récoltées, puis nous avons fait une transcription sur papier du contenu des cassettes audio et nous avons lu les notes pour

enfin les traiter. Après la réorganisation, nous sommes passée à la présentation des cas, puis à l'analyse des données et à l'interprétation des résultats de l'enquête.

5.6. Les contraintes de terrain

La récolte des informations n'a pas été facile et il convient de souligner ici les difficultés rencontrées.Une des difficultés rencontrées sur terrain était liée à l'incompréhension des proches parents du bien-fondé de notre étude. Les parents pensaient tantôt que nous étions au service de l'administration, et / ou d'une ONG quelconque en vue de réaliser une enquête afin de connaître les abus commis à l'égard des enfants orphelins qu'ils prennent en charge. Tantôt, ils croyaient que nous étions au service des bienfaiteurs et nous demandaient ce que les enfants orphelins vont bénéficier de cette étude. Nous leur avons expliqué que nous sommes chez eux en tant qu'étudiante cherchant des informations pour la réalisation du travail de fin d'études. Quant aux orphelins, nous leur avons avoué qu'ils ne vont rien bénéficier matériellement de notre part.

Nous n'avons pas eu des difficultés majeures pour nous entretenir avec les enfants orphelins, aussitôt que les parents leur ont donné la permission. Mais signalons qu'il y avait des parents qui manifestaient une sorte d'intimidation à l'égard de l'enfant orphelin qui était en train de nous donner des informations. Une autre difficulté aussi importante était liée à l'utilisation de l'appareil enregistreur. Les parents ne comprenaient pas l'intérêt de son utilisation. Aussi, nous leur avons expliqué que c'est pour minimiser la perte des informations tout en leur garantissant l'anonymat.

IIème PARTIE :

PRESENTATION DES MONOGRAPHIES, ANALYSE DES DONNEES ET INTERPRETATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE

CHAPITRE VI: PRESENTATION DES CAS

Dans cette partie du travail, nous avons la tâche de présenter, d'analyser et d'interpréter les données fournies par différents sujets. Le traitement des données consistera à analyser si les informations fournies par les enquêtés et les observations faites contenaient des éléments concordant à notre objet d'étude ; c'est-à-dire les difficultés d'intégration familiale des enfants orphelins qui sont pris en charge par leurs proches parents qui sont notamment :

- L'exploitation physique voire même sexuelle ;
- La spoliation des biens ;
- La non-accès aux soins de santé ;
- L'éducation mal ou non-assurée ;
- La pauvreté des proches parents, etc.

Pour le travail qui nous occupe, nous avons fait une présentation descriptive des sujets enquêtés, puis traité les thèmes et les sous-thèmes contenus dans les entretiens réalisés avec nos enquêtés. Concernant la présentation des cas, nous avons pris les deux premières lettres pour garder l'anonymat de nos enquêtés en nous référant sur le plan suivant :

a) Les informations sur l'identité

b) Relations entretenues dans le milieu de substitution familiale

c) Commentaires et conclusion

6.1. Présentation de « MU »

6.1.1. Informations sur l'identité de MU

« MU » est une jeune fille de 15 ans au moment de l'enquête Elle est en septième année et elle est le deuxième enfant d'une famille de trois enfants dont deux filles et un garçon. « MU »est une orpheline de père et de mère. Elle affiche une mine calme. Son père a été assassiné en 1997. Sa mère quant à elle est morte un peu après le décès de son mari dans un camp des « déplacés » de la province BUBANZA suite à une maladie. Après la mort de tous ses parents, elle a été amenée dans un centre d'accueil pour y passer quelques années avant sa réinsertion familiale chez son oncle paternel se trouvant dans la commune urbaine de KAMENGE. Sa soeur et son frère ont été accueillis par d'autres parentés comme elle nous l'a précisée elle-même.

« Abavyeyi bamaze gupfa bose data wacu yaciye antwara kuba iwe,abandi tuvukana bagiye kuba mu zindi ncuti. »

Ce qui veut dire :

« Après la mort de tous mes parents, mon oncle paternel m'a amenée chez lui, ma soeur et mon frère ont été accueillis par d'autres parentés. »

6.1.2. Relations entretenues dans le milieu de substitution familiale

« MU » est une jeune fille calme, apparemment désespérée car elle ne se sente pas chez elle, comme elle le précise :

« Aha banyakiye je nyene abandi tuvukana batwawe n'abandi,bamfata nabi,bama bariko barantuka ata mvo, na nje bikambabaza cane. »

Ce qui se traduit ainsi:

« Ici, on m'a accueillie seule, ma soeur et mon frère ont été récupérés par d'autres, on me maltraite, on m'insulte sans motif et cela me frustre beaucoup. »

Pour ce qui est de ses relations avec les enfants de la famille d'accueil, elle nous a précisée qu'elles ne sont pas bonnes :

« Abana bo muri uyu muryango barakuze mbere hari mwo n'abansumba,ntituganira kandi barankengera. Iyo baduhaye ivyo dukora, ndabikora ndi je nyene. »

Ce qui signifie :

« Les enfants de cette famille sont assez grands, il y a même ceux qui sont plus âgés que moi, nous ne dialoguons pas et ils ne me respectent pas. Quand on nous donne des travaux à faire, je les exécute étant seule. »

Elle trace une différence entre elle et les enfants de la maison :

« Abana b'uyu muryango barabagurira impuzu n'ibindi,jewe bakampa izobahevye ukamengo jewe sindi umwana nk'abandi,kenshi baraja gutembera canke mu yindi misi mikuru jewe bakansiga muhira. »

Ce qui veut dire :

« On achète des habits et autres choses pour les enfants de cette famille et moi on me donne ceux qu'ils ont abandonné comme si je ne suis pas un enfant comme les autres. Ils se promènent souvent et participent à des fêtes mais moi je reste à la maison. »

« MU » regrette d'être accueillie par cette famille car elle espérait y avoir un certain soulagement comme elle nous l'a précisée :

« Bakimbwira ko nzoja kuba kwa data wacu nararyohewe narinzi ko bazomfata neza , nabona kwari nkabavyeyi banje muga siko vyabaye .Ubu simbona iyo noja kuba. »

Ce qui se traduit :

> *« Quand on m'a dit que je vais vivre chez mon oncle paternel, j'ai été très enchantée, je croyais qu'il est comme mes parent, mais ça n'a pas été le cas. Maintenant, je ne vois pas où aller vivre. »*

En ce qui concerne les relations avec ses proches parents, elle nous a précisée qu'elles ne sont pas bonnes :

> *« Ngaha mfashwe nabi cane, umu mama wo ngaha ntashaka kumbona ,aguma antoteza data wacu na we nta co abivugako. »*

Ce qui veut dire :

> *« Je suis très mal entretenue ici, la maman d'ici ne veut pas me voir, elle me maltraite souvent et mon oncle ne dit rien à propos. »*

Concernant sa scolarité, « MU » a l'ambition de faire ses études mais elle connaît des difficultés :

> *« Nashaka kubandanya amashule muga ndafise ingorane ,ngira urugendo runini mu kuja kw'ishule, sindonka amahera yo kwiyunguruza,ndonka amahera y'ishule bigoranye cane. »*

Ce qui se traduit :

> *« Je voudrais continuer mes études mais j'ai des problèmes, je fais une longue distance pour aller à l'école, je reçois le matériel scolaire et le minerval très difficilement. »*

Concernant les travaux domestiques, « MU »précise qu'ils sont durs. Elle explique :

> *« Mvuye kw'ishule nkora ibikorwa vyinshi muhira, ndabikora je nyene, abandi bana tubana mu nzu ntibamfasha kubikora, sindonka umwanya wo gusubiramwo ivyo nize, kw'ishule ndonka amanota mabi hari igihe niyumvira guheba ishule kuko mbona nguma nsibira mw'ishule. »*

Ce qui veut dire :

> *« Au retour de l'école, je fais beaucoup de travaux à la maison et je les exécute souvent seule, les autres enfants de la maison ne m'aident pas dans la réalisation de ces derniers, je n'ai même pas le temps de réviser mes notes, à l'école je reçois de mauvais résultats, il m'arrive des fois de penser à abandonner l'école parce que je n'avance pas de classe. »*

En cas de maladie, « MU » nous a précisé qu'elle est soignée très difficilement et ses substituts parentaux ne lui accordent pas le temps pour se reposer.

« Iyo ngwaye baramvuza muga bigoranye naremvye gose, kandi ntibampa umwanya wo kuruhuka. »

Ce qui signifie :

« Lorsque je tombe malade, ils me font soigner mais très difficilement quand je suis gravement malade, ils ne me donnent pas le temps pour me reposer. »

Après l'entretien que nous a accordé « Mu », sa mère tutrice (la femme de son oncle) nous a dit que « Mu » est un enfant difficile à éduquer. Elle explique :

« Umwana utavyaye aragoye kurera kuko ivyumugirira vyose bitigera bimushimisha kubera utamuvyaye. »

Ce qui se traduit :

« Un enfant d'autrui est difficile à éduquer, tout ce que tu lui fais, ne le plaît pas du fait que tu n'es pas sa propre mère. »

6.1.3. Commentaires et conclusion

« MU » vivait chez ses proches parents au moment de l'enquête. Elle étudie mais elle connaît des problèmes de déplacement car elle habite loin de l'école et reçoit le matériel scolaire très difficilement. Elle n'a pas le temps pour réviser ses notes du fait qu'elle est obligée d'assurer les travaux ménagers au retour de l'école. Comme conséquences, elle n'avance pas de classe. « MU » a été déçue par ses proches parents car elle croyait y revoir un soulagement. Elle est maltraitée. Elle n'est pas traitée comme les autres enfants de la maison, elle est écartée des fêtes sous prétexte qu'elle est malpropre alors qu'aucune mesure n'est envisagée pour améliorer son apparence et ses conditions de vie. Certains substituts parentaux disent souvent que *« l'enfant d'autrui est difficile à gérer »*. De cette affirmation, nous pouvons dire que les personnes de mauvaise foi ou mal intentionnées se cachent derrière ces mots afin de se couvrir quant aux mauvais traitements qu'elles infligent aux enfants orphelins pris en charge par elles.

De façon générale, les propos de « MU » et de sa mère tutrice montrent des difficultés de cohabitation familiale. « MU » ne s'entend pas parfaitement avec sa mère-tutrice au sujet des relations qu'elles entretiennent entre-elles. Elle ne s'entend pas aussi avec les enfants de la maison car ces derniers ne la respectent pas et ne l'aident pas dans la réalisation des travaux ménagers. Tout cela risquera de la plonger dans un état de détresse et de désespoir.

6.2. Présentation de « NI »

6.2.1. Informations sur l'identité de NI

« Ni » est un garçon de 16 ans, habitant la commune urbaine de CIBITOKE. Il est en huitième année et il est le deuxième enfant d'une famille de deux enfants dont une fille et un garçon. Il est orphelin de père et de mère. C'est un jeune homme au caractère sage, réservé. Il a perdu ses parents à l'âge de 7 ans. Après la mort de ses parents, il a été accueilli avec sa soeur par leur oncle paternel comme il le précise ici.

« Abavyeyi banje bamaze gupfa bose, data wacu yaciye adutwara kuba iwe,jewe na mushikanje. »

Ce qui se traduit ainsi :

« Après la mort de tous mes parents, nous avons été récupérés par notre oncle, moi et ma soeur. »

6.2.2. Relations entretenues dans le milieu de substitution familiale

La cohabitation avec les autres enfants de la famille d'accueil n'est pas du tout bonne comme il nous l'a précisé.

« Abana bo ngaha ntibanyubaha, barantuka ata co dupfuye, bambwira ko ntari iwacu, ko bashatse bonyirukana. »

Ce qui veut dire :

« Les enfants d'ici ne me respectent pas, ils m'injurient sans motif, en me disant que je ne suis pas chez moi, qu'ils peuvent même me chasser. »

« Ni » précise également qu'il est mis à l'écart par ceux qui, en premier lieu, devraient le soulager et le soutenir et préfère souvent s'isoler.

« Jewe kenshi nkunda kuba ndi je nyene kuko ntibashaka kunganiriza, iyo baduhaye ivyo dukora ntibamfasha, bamfata nkuko noba ntari uwabo. »

Ce qui signifie :

« Moi je préfère souvent être seul car ils ne veulent pas dialoguer avec moi, quand on nous donne des travaux à exécuter, ils ne m'aident pas dans la réalisation de ces derniers, ils me prennent comme un étranger. »

Concernant les relations avec ses proches parents, « Ni »souligne qu'elles ne sont pas bonnes :

« Abavyeyi bandeze ntituganira,iyo mbajije ikibazo ku vyerekeye ibisigi vy'abavyeyi, data wacu aca antuka ambwira ko nshaka kugumuka. »

C'est-à-dire :

> *« Nous ne dialoguons pas avec mes proches parent, chaque fois que je soulève une question en rapport avec les biens laissés par mes parents, mon oncle commence à me gronder en me disant que je veux me révolter. »*

« Ni » regrette de rester chez-eux puisqu'il précise qu'il n'est pas en bons termes avec sa famille d'accueil :

> *« Ndicuza kubona tutagumye iwacu. Turafise inzu abavyeyi badusigiye n'ayandi matungo mugabo uwo muryango utureze ntibashaka ko tumenya ingene bitunganijwe. »*

Ce qui veut dire :

> *« Je regrette de ne pas être resté chez nous car nous avons une maison et d'autres biens laissés par mes parents mais cette famille d'accueil ne veut pas que nous soyons informés de la façon dont ces biens sont gérés. »*

« NI »nous a révélé qu'il a déjà porté plainte mais que son oncle le menace en lui disant qu'il n'aboutira à rien.

> *« Naritwaye kuko amahera y'inzu badukoteye ntitubona iyo aja n'ingene akora kandi compte yacu nta yo tuzi, babifata nk'ivyabo na twe tubura ivyo dukeneye kandi dufise amatungo abavyeyi badusigiye, none bambwiye ko bazoca banyirukana nkimenya iyo nja kuba. »*

Ce qui se traduit par:

> *« J'ai porté plainte parce que nous ne voyons pas comment le loyer de nos maisons est géré et nous ne connaissons pas notre compte. Ils considèrent nos biens comme les leurs, nous ne sommes pas capable de recevoir ce dont nous avons besoin alors que nous avons des biens laissés par nos parents. Ils m'ont dit qu'ils vont me chasser et que je dois me débrouiller en cherchant où aller vivre. »*

Sur le plan scolaire, « NI » est inscrit en dixième année, son rendement scolaire n'est pas du tout satisfaisant comme il nous l'a précisée :

> *« Ndonka amanota make kubera iyo ndi mw'ishule nguma niyumvira ingene mbayeho n'abavyeyi banje batakiriho, bigatuma ntakurikira neza mw'ishule. »*

Ce qui se traduit ainsi:

> *« Je reçois des résultats médiocres parce que, quand je suis en classe, je pense souvent à mes conditions de vie et à mes parents qui ne sont pas encore en vie et cela ne me permet pas de bien suivre en classe. »*

Concernant les travaux ménagers, « NI » nous a dit qu'il n' y a pas beaucoup à faire car il y a des travailleurs qui s'en occupent :

« Ibikorwa vy'imuhira si vyinshi cane kuko hariho abakozi babikora, ndabasha muri bimwe bimwe. »

Ce qui signifie :

« Il n'y a pas beaucoup à faire comme travaux domestiques car il ya des travailleurs qui les exécutent. Je les aide dans quelques tâches. »

« Ni » souhaite que les enfants pris en charge par les proches parents soient bien traités du fait que ce sont les oncles, les tantes , les cousins,etc..

« Birababaza kubona impfuvyi zirezwe na basewabo, ba inasenge canke iyindi ncuti, zifatwa nabi, ico nipfuza ni uko ababibona batovyirengagiza, bakarondera ahandi impfuvyi ifashwe nabi ishobora kuba canke bagahanura imiryango izireze, kuko na twe tubadukeneye kurerwa neza nk'abandi bana. »

Ce qui se traduit de la manière suivante:

«C'est dommage de voir des enfants orphelins qui sont sous la responsabilité de leurs oncles, tantes ou autres parentés, sont maltraités. Mon souhait est que ceux qui le remarquent ,ne fassent pas sourd-oreille, plutôt qu'ils cherchent un autre endroit qui serait mieux favorable pour l'enfant orphelin maltraité ou bien apportent des conseils à la famille d'accueil , parce que nous aussi , nous voulons être bien éduqués comme les autres. »

Quand « NI » a des problèmes, il les confie au père de famille même si il ne se presse pas à les résoudre. En aucun cas il les confie à la mère tutrice :

« Iyo mfise ingorane ndazitura umupapa wo ngaha n'aho atihuta kuzitorera inyishu, kuko ni we yanzanye. Nta na rimwe ndazitura umugore wiwe kuko ntanyumviriza. »

C'est-à-dire :

« Lorsque j'ai des problèmes, je les confie au père de famille même s'il ne se presse pas à trouver des solutions puisque c'est lui qui m'a amené ici. En aucun cas, je les confie à sa femme car elle ne m'écoute pas. »

Quand il tombe malade, «NI » est soigné par ses proches parents mais il regrette le fait que la femme de son oncle ne le laisse pas se reposer et n'attend pas qu'il se remette pour lui donner quelques tâches domestiques à exécuter.

« Iyo bishitse nkarwara, data wacu aramvuza , mugabo umu mama wo ngaha ntarindira ko nkira neza aca atangura kuza arantuma ibikorwa naho mba nkirwaye. »

Ce qui signifie :

« Lorsqu'il arrive que je tombe malade, mon oncle me fait soigner, mais la maman d'ici n'attend pas que je sois guéri. Elle commence aussitôt à me donner des travaux même si je suis encore malade. »

Pour ce qui est de la communication familiale, il nous a déclarée qu'elle n'est pas bonne :

« Nta biganiro biri hagati yacu kuko umupapa wa hano nta mwanya abifitiye , umugore wiwe na we ntitwumvikana, abana na bo ntibanyitaho, nkaca nshima kwinumira. »

Ce qui veut dire :

« Il n'y a pratiquement pas de dialogue entre nous car le père de famille qui est disposé à m'écouter n'est pas disponible. Sa femme quant à elle, ne me comprend pas. Quant aux enfants, ils ne s'intéressent pas à moi et ainsi je préfère me taire. »

6.2.3. Commentaires et conclusion

« NI » vit chez son oncle paternel le jour de l'enquête. Il n'est pas en bons termes avec sa famille d'accueil. Ils le prennent comme un étranger. Il n'y a pas de dialogue entre lui et les membres de sa famille d'accueil. Son oncle s'est approprié des biens laissés par ses parents. « NI » est également menacé par son oncle du fait qu'il a porté plainte au sujet des biens laissés par ses parents. Il est aussi traumatisé par le fait d'être accueilli par un proche parent(son oncle) et être maltraité. Il étudie mais reçoit des résultats médiocres parce que, quand il est en classe, il pense souvent à ses conditions de vie et à ses parents qui sont morts. Ceci ne lui permet pas de bien suivre en classe et cela a un impact négatif sur son développement psychoaffectif.

Nous remarquons une mésentente entre « NI» et ses proches parents de même que les enfants de ces derniers. Du côté du père de famille, nous pensons que la mésentente est en grande partie liée aux biens laissés par les parents de NI. Quant à la mère tutrice, la mésentente résulte de l'incompréhension et de la négligence qu'elle manifeste à l'égard de « NI » et pour les enfants, nous voyons que la mésentente trouve son origine dans le désintéressement, le non -respect et la non-communication.

6.3. Présentation de « KA »

6.3.1. Informations sur l'identité de KA

« KA », orpheline de père et de mère est une jeune fille de 15 ans habitant la commune urbaine de CIBITOKE à la quatrième Avenue. Nous l'avons trouvée malpropre avec des habits déchirés. Elle a une humeur triste, elle parle peu. Elle a perdu ses parents à l'âge de sept ans. Elle a abandonné l'école parce qu'elle a mis au monde un enfant quand elle était en 7ème année. Après la mort de ses parents, elle a été d'abord récupérée par un voisin de ses parents, après sa tante paternelle l'a amenée chez elle.

6.3.2. Relations entretenues dans le milieu de substitution familiale

Concernant ses relations avec les autres enfants trouvés dans la famille d'accueil, « KA » ne se plaint pas beaucoup à ce niveau :

> *« Umubano dufitaniye n'abana bo ngaha ni mwiza. Ni abana bato nta ngorane dufitaniye. »*

Ce qui se traduit :

> *« La cohabitation avec les enfants d'ici est bonne. Ils sont encore très jeunes, nous n'avons aucun problème entre-nous. »*

S'agissant de sa scolarité, « KA » a abandonné l'école parce qu'elle a mis au monde un enfant quand elle était en septième comme elle le précise dans les propos suivants :

> *« Ishule narahevye kuko mfise umwana muto sinashoboye kuronka uwumundabira kandi nta cizere mfise co kuzosubira kw'ishule kuko bamfata nabi cane kandi umupapa wo ngaha ari we yantwaje inda, niga mu mwaka w'indwi. »*

Ce qui veut dire :

> *« J'ai abandonné l'école parce que j'ai un petit bébé, je n'ai pas pu trouver quelqu'un pour s'occuper de lui et je n'ai même pas l'espoir de recommencer l'école car ils me maltraitent beaucoup alors que c'est le papa d'ici qui est responsable de ma grossesse, j'étais en septième année. »*

Lorsqu'elle a un problème, elle a peur de le dire car elle avait l'habitude de consulter sa tante mais pour le moment, elle nous précise que les choses ont changé.

> *« Iyo mfise ingorane ndatinya kubivuga kuko senge yarampindutse kubera umugabo wiwe ni we yantwaje inda.Ubu singira uwo ntura ingorane zanje , ngize ndavuga aca ambwira ko ari je nigenza nabi kandi umupapa wo ngaha ari we yamfashe ku nguvu. »*

Ce qui veut dire :

> *« Lorsque j'ai un problème, j'ai peur de le dire car ma tante s'est révoltée contre moi du fait que c'est son mari qui m'a engrossée. Maintenant, je n'ai personne à qui je peux confier mes problèmes. Quand je lui parle, elle me dit que c'est moi qui me comporte mal alors que c'est le père d'ici qui m'a violée. »*

En cas de maladie grave, « KA »nous a dit qu'elle est soignée :

> *« Iyo ngwaye cane nkaremba ni ho bamvuza mugabo baguma biyumvira ko mfise inda, ivyo bikantera umubabaro mwinshi. »*

Ce qui se traduit :

« Ils me font soigner quand je tombe gravement malade mais en pensant toujours que je suis encore enceinte et cela me rend très angoissée. »

Au sujet des relations avec ses proches parents, elle nous a dit qu'elles ne sont pas bonnes car, pour elle, ils l'ont amenée pour l'exploiter :

« Jewe sinobita abavyeyi kuko nta muvyeyi akunda umwana wiwe yokwubahuka kumutwaza inda canke ntamutahure mu ngorane aba afise. »

Ce qui veut dire :

« Je ne peux pas affirmer qu'ils sont mes parents car il n'y a pas de parent qui aime son enfant et qui oserait l'engrosser ou bien qui ne le comprend pas dans ses problèmes. »

Les travaux domestiques sont durs pour elle et elle les exécute presque toute seule :

« Nkora ibikorwa binduhisha kandi nkabikora nka je nyene n'umwana. Umukozi yari ahari yaragiye nta wundi barondeye, bagiye ku kazi ni je ndaba vyose. »

Ce qui se traduit :

« J'exécute des travaux fatigants toute seule. En plus, je dois m'occuper de mon enfant. Il y avait un travailleur mais il est parti. Ils n'ont pas cherché un autre. Quand ils vont au travail, c'est moi qui m'occupe de tout. »

Pour ce qui est des biens laissés par ses parents, « KA »nous a précisée que certains membres de sa famille affirment qu'il y avait une parcelle en mairie de Bujumbura appartenant à ses parents.

« Bamwe bo mu muryango wanje barambwiye ko abavyeyi banje bari bafise parcelle ngaha mu Gisagara ca Bujumbura kandi ko senge abizi mugabo ntarigera ambwira na kimwe ku vyerekeye amatungo abavyeyi banje basize. »

Ce qui signifie :

« Certains membres de ma famille m'ont dit que mes parents possédaient une parcelle ici en mairie de Bujumbura et que ma tante est au courant. Mais elle ne m'a rien dit à propos des biens laissés par mes parents. »

Concernant la communication familiale, elle signale qu'il n'ya pas de dialogue à proprement parler, sauf en cas de transmission des ordres.

« Nta biganiro tugiriranira atari mu gihe bariko barantuma ivyo nkora, canke ntakoze neza ivyo banshinze kubera kuva igihe ntwaye inda, ibintu vyaciye bihinduka cane.

C'est-à-dire :

« Il n'y a pas de communication entre nous sauf quand ils sont en train de me gronder lorsque je n'ai pas fait correctement ce qu'ils m'ont confié. En effet, depuis qu'ils étaient au courant de ma grossesse, les choses ont beaucoup changé. »

Après l'entretien que nous avons mené avec « KA », sa tante nous a précisé que « KA »se comporte très mal et qu'elle est difficile à éduquer :

« Umwana utavyaye aragoye kurera, ndetse n'uwawe arakunanira. Ni umwana wa musazanje, ndageragеza ivyo nshoboye ariko ntivyigera bimushimisha, iyo ndamukebuye agira ngo ndamwanka , ubuho yatwaye inda nta co mfise mvuga. »

Ce qui se traduit :

«Un enfant d'autrui est difficile à éduquer, on peut même échouer pour ton propre enfant. C'est un enfant de mon frère. Je fournis mes efforts mais elle n'a jamais été satisfaite. Lorsque je la corrige, elle pense que je suis en train de la maltraiter. Maintenant qu'elle est devenue fille-mère, je n'ai plus rien à dire. »

6.3.3. Commentaires et conclusion

« KA » vit actuellement chez sa tante paternelle. Elle a été violée par le père de famille (mari de sa tante) et a eu un enfant. Elle est malpropre avec des habits déchirés. Elle n'est pas soutenue moralement, ni matériellement. Pour le moment, elle n'a personne à qui elle peut confier ses problèmes. Sa tante la maltraite du fait que « KA » a mis au monde un enfant et le père de famille est responsable de la grossesse. Sa tante la considère comme sa concubine. La parcelle laissée par les parents de « KA » a été spoliée par cette famille d'accueil. Descolarisée, elle reste à la maison et exécute des travaux fatigants toute seule et s'occupe en même temps de son bébé. Elle veut retourner à l'école mais elle n'a pas pu trouver quelqu'un pour s'occuper de son enfant. Elle est découragée et désespérée.

D'une manière générale, les propos de « KA » et de sa tante démontrent une mauvaise cohabitation familiale. « KA » ne s'entend pas avec ses substituts parentaux, c'est-à-dire sa tante et son mari. Le conflit se remarque surtout avec sa tante. Cette dernière l'accuse d'être une concubine de son mari. Du côté du père de famille, il est un violeur du fait que c'est lui qui est responsable de la grossesse.

6.4. Présentation de « TU »

6.4.1. Informations sur l'identité de TU

« TU » est un orphelin de père et de mère. C'est un garçon de 17 ans qui habite dans la commune urbaine de KAMENGE. Il a une humeur triste et calme. Il n'est pas aussi spontané à communiquer. Il a été amené chez sa grand-mère maternelle même avant la mort de sa mère. Cette dernière l'a quitté à l'âge de 4 ans pour aller se remarier, le laissant avec sa grand-mère d'après les propos de cette dernière.

6.4.2. Relations entretenues dans le milieu de substitution familiale

Concernant sa vie familiale, « TU » nous a déclaré que :

« Ubuzima bwanje ngaha si bwiza namba kuko Nyokuru ntitwumvikana hamwe n'abana biwe batarubaka izabo. »

Ce qui veut dire :

« Ma vie ici n'est pas du tout bonne car nous ne sommes pas en bons termes avec ma grand- mère et ses enfants qui sont encore célibataires. »

Concernant les travaux domestiques, ils sont durs pour lui.

« Ngaha nkora vyose,nta na kimwe bamfasha. Mvuye kw'ishure ntegerezwa gushika nkora ivyo muhira vyose. »

Ce qui se traduit ainsi :

«Ici, je m'occupe de tout, ils ne m'aident en rien. Au retour de l'école, je dois exécuter tous les travaux ménagers. »

Pour ce qui est de sa scolarité, « TU » est inscrit en dixième année et il a précisé qu'il avait des problèmes à ce niveau :

« Kare nari mfise ingorane zo kuriha amahera y'ishule nukugura ibikoresho mugabo ubu hariho abagiraneza bemeye kumfasha. »

Ce qui signifie :

« Auparavant, j'avais des difficultés de payer le minerval et d'achat du matériel scolaire mais pour le moment, il y a des bienfaiteurs qui m'a promis de m'aider. »

Au sujet de sa santé, il nous a déclaré que l'orphelin, comme toute personne démunie n'a d'autres choix que de résister à la maladie lorsqu'il tombe malade :

« Iyo ngwaye, ntibamvuza. Ndarindira ingwara ikijana. Kuko « umukene ntarwara », ngaha ntibigera biyumvira kumvuza. »

Ce qui se traduit ainsi :

> *« Lorsque je tombe malade, ils ne me font pas soigner. J'attends jusqu'à la disparition de la maladie car « le pauvre n'a pas le droit d'être malade ». Ici, ils ne pensent jamais à me faire soigner. »*

S'agissant des relations avec les enfants de la maison, c'est-à-dire ses oncles, il nous a dit qu'elles ne sont pas bonnes car, pour lui, ils l'exploitent et le maltraitent :

> *« Abana ba hano barakuze, bankoresha nk'imachine, iyo mvuze ko nduha bambwira ko ata wanzanye ku nguvu, ko naje kurya gusa mbere hari n'aho bankubita. »*

C'est-à-dire :

> *« Les enfants d'ici sont adultes, ils me font travailler comme une machine, lorsque je réclame que je suis fatigué, ils me disent que personne ne m'a amené par force, que je suis venu pour manger seulement et des fois, ils me battent. »*

Concernant la façon dont il apprécie sa grand-mère, il nous a fait savoir qu'il la considère comme toute autre personne et il déplore le comportement de sa grand-mère à cause de sa méchanceté qu'elle manifeste envers lui :

> *« Nyokuru amfata nabi, yama ariko ambwira ko mama wanje yari kuntwara mu muryango wo kwa ba papa, ko naje kugorana, ivyo bikambabaza cane kuko narinzi ko azomfata nk'umuvyeyi w'ukuri, papa wanje ambwira nta n'uwo nabonye. »*

Ce qui se traduit :

> *« Ma grand-mère me maltraite en me disant que ma mère devrait m'envoyer dans la famille de mon papa, que je suis venu pour perturber son ménage et cela me frustre beaucoup car je pensais qu'elle allait me traiter comme un vrai parent. Mon père dont elle parle, je ne l'ai même pas vu. »*

Pour ce qui est de la communication familiale, il précise qu'il n'y a presque pas de dialogue :

> *« Novuga ko ata biganiro biriho, kiretse iyo bariko barantuka nagize ikosa. Jewe kubera ntigera numva merewe neza iyondi muri uwu muryango,sinshaka kuganira na bo, rimwe na rimwe nganira n'ababanyi. »*

Ce qui veut dire :

> *« Je dirais qu'il n'y a pas de dialogue sauf quand ils sont en train de me gronder en cas de faute. Puisque je ne me sens jamais à l'aise quand je suis dans cette famille, je ne veux pas dialoguer avec eux. Quelques fois, je mène des causeries avec les voisins. »*

Après l'entretien que nous a accordé « TU « », nous avons approché sa grand-mère. Celle-ci nous a déclaré que :

> *« Nyina wiwe yamusize ngaha imbere yuko apfa. Yamuvyaye akiri umukobwa, munyuma aca aja kurongorwa ahandi. Vyiza yari kumutwara iwabo kwa se w'umwana kuko jewe n'abo navyaye sinshoboye kubabeshaho. »*

Ce qui se traduit :

> *« Sa mère l'a laissé ici avant sa mort. Elle l'a mis au monde étant encore jeune. Après, elle allait se marier ailleurs. La meilleure façon aurait été de l'amener chez la famille du père de l'enfant car je ne suis même pas capable de faire vivre mes propres enfants. »*

6.4. 3. Commentaires et conclusion

« TU » vit chez sa grand-mère. Il a été mal accueilli par sa famille d'accueil. Sa mère l'a mis au monde étant encore fille et l'a laissé chez sa grand-mère pour aller se marier ailleurs. Sa grand-mère et ses oncles (les fils de sa grand-mère) voient en lui une bouche de plus, quelqu'un qui vient perturber le ménage. La grand-mère de « TU » manifeste de la méchanceté à son égard et le maltraite en lui disant qu'il devait aller vivre dans la famille de son père alors que le père dont on lui parle, « TU » ne l'a même pas connu. On le fait travailler comme une machine, il est battu, etc. Son vécu a des répercussions qui se manifestent, il s'isole et il est apparemment dégoûté de la vie.

D'une façon générale, « TU »ne s'entend pas avec sa famille d'accueil. Concernant les enfants de la maison, ils ne l'aident pas dans la réalisation des travaux domestiques et le battent souvent. Il ne s'entend pas aussi avec sa grand-mère au sujet de son séjour dans cette famille. Nous pensons que sa grand-mère a peur que « TU », qui est son petit fils, cherchera à hériter dans la famille d'accueil du fait que c'est un garçon.

Avec ce chapitre, nous venons de passer en revue les difficultés rencontrées par les enfants orphelins pris en charge par leurs proches parents. Nous avons également montré les relations entretenues dans la famille d'accueil sur chaque cas. En résumé, les principaux problèmes rencontrés par ces enfants sont les suivants :

- La maltraitance de la part des proches parents ;
- La spoliation des biens laissés par les parents (par les oncles, les tantes,...) ;
- Les difficultés relationnelles.
- Le viol ;
- L'abandon scolaire ;
- Le manque de soins de santé ;

- La négligenc ;

- L'apparition de nouveaux comportements consécutifs à la maltraitance subie

(l'isolement, le désespoir, l'angoisse) ;

- Le manque d'affection.

Le chapitre qui suit, va traiter la place réelle occupée par l'enfant l'orphelin et les difficultés qu'il rencontre dans son milieu de substitution familiale.

CHAPITRE VII: LA PLACE REELLE DE L'ORPHELIN ET LES DIFFICULTES QU'IL RENCONTRE DANS SON MILIEU DE SUBSTITUTION PARENTALE

7.1. Place de l'enfant orphelin dans sa famille de substitution

Les conditions qui viennent d'être décrites dans la présentation des cas, déterminent en quelque sorte la place que l'enfant orphelin occupe au sein de sa famille d'accueil. L'arrivée d'un enfant orphelin dans une famille peut occasionner des difficultés de tout genre. Elle exige une réorganisation de la structure familiale que les membres de cette dernière ne sont pas toujours capables d'opérer. Cela se répercute sur son épanouissement et son bien être psychoaffectif. Tantôt, ce sont des conflits qui éclatent entre les conjoints du fait que l'un des deux n'est pas du tout d'accord sur l'introduction de l'enfant orphelin dans la famille. Ils voient en lui une charge, une bouche de plus à nourrir. Tantôt, c'est la jalousie et les rivalités entre les enfants orphelins/accueillis et les enfants propres à la famille d'accueil, tantôt c'est l'incompatibilité des caractères entre l'enfant orphelin et sa famille d'accueil qui rend difficile les relations familiales. Selon les propos de nos enquêtés, il existe un certain nombre d'obstacles qui empêchent les orphelins de s'intégrer réellement dans leurs familles d'accueil.

7.1.1. Difficultés liées aux attitudes et sentiments des proches parents

Les orphelins grandissent dans un contexte global de privation et de frustration. Le manque d'affection, le non-accès à l'école, le manque de vêtements, les soins de santé mal ou non-assurés plongent l'enfant orphelin dans un état de détresse et de vide affectif. Les propos recueillis auprès de ces enfants lors de notre enquête en disent beaucoup sur cette détresse :

- Il leur manque l'amour et la chaleur familiale ;
- Ils n'ont ni la liberté d'expression ni de mouvement ;
- Ils font de lourds travaux et les filles sont particulièrement exploitées au niveau physique et sexuel ;
- Ils sont victimes de beaucoup d'injustices et de traitement inégal par rapport aux autres enfants des proches parents.

Il est incontestable que beaucoup des proches parents font des efforts pour répondre aux besoins psychoaffectifs des enfants orphelins qu'elles accueillent même si parfois leurs propos sont démentis par les voisins. Cette tâche n'est pas du tout facile surtout pour les orphelins qui ont encore des blessures psychologiques liées aux circonstances de perte de leurs parents et dont les conditions de vie économique, politique et sociale ne permettent pas la cicatrisation. Aussi, il n'est pas facile de s'épanouir dans un contexte de

discrimination, d'injustice et de mauvais traitements. Le virus de l'individualisme accentué par la pauvreté, a sérieusement ébranlé les mécanismes traditionnels de protection des orphelins.

Toutefois, certains parents l'ont souligné, on ne peut pas rejeter tous les torts sur les substituts parentaux. La culture précise parfois les sentiments de révolte et de haine observés chez l'enfant orphelin ; comme le souligne ce proverbe, *« Umwana w'uwundi ntigahera, n'aho umukunda aguma abona ko umurenganya. »*

Ceci pour dire :

> *« Un enfant d'autrui n'est jamais satisfait, même si tu lui donnes ce que tu as, il continue à croire que tu es injuste envers lui. »*

Au niveau relationnel, les enfants orphelins ne sont pas considérés, ni intégrés dans la vie sociale de la communauté. Ainsi par exemple, il n'est pas rare de voir des enfants orphelins qui sont ignorés ou même expulsés des fêtes familiales voire communautaires par ceux qui sont censés les protéger, les soulager sous prétexte qu'ils sont sales et mal habillés. Mais, comme il a été déjà dit plus haut, ils ne sont pas soutenus pour améliorer leur apparence physique et leurs droits sont bafoués.

7.1.2. Difficultés liées à la non-reconnaissance sociale

Au niveau de l'intégration sociale, les enfants orphelins ne se sentent pas assez intégrés au sein de leur communauté, ni suffisamment protégés. Les problèmes posés aux enfants orphelins ne sont pas bien traités par les structures administratives qui ne réagissent pas pour réprimer les diverses formes d'exploitation des orphelins en cas de litige. Le conseil de famille ou les administratifs tranchent souvent en faveur des adultes au détriment des orphelins comme le souligne « NI » :

> *« Data wacu yihaye parcelle abavyeyi banje basize , nituye ubutungane bashigikiye data wacu kuko yabahaye igiturire. »*

Ce qui veut dire :

> *« Mon oncle s'est approprié d'une parcelle laissée par mes parents et quand j'ai porté plainte auprès de l'administration, ils ont tranché du côté de mon oncle parce qu'ils les a corrompus. »*

L'enfant orphelin n'est pas reconnu socialement, il est ignoré. L'orphelin qui se voit sans soutien moral, ni matériel court le risque de se laisser aller à l'aventure. Sous le poids du désespoir, l'orphelin, à la longue, si rien n'est fait, fuit son milieu et investit la rue pour s'adonner à des comportements aussi répréhensibles que suicidaires notamment :

- Le banditisme et la criminalité ;
- La consommation des stupéfiants ;

- La prostitution qui entraîne la propagation des maladies sexuellement transmissibles, particulièrement le VIH/SIDA ;
- Le mariage précoce des jeunes filles orphelines.

7.1.3. Difficultés liées aux questions juridiques

Les droits de l'enfant orphelin ne sont pas reconnus et demeurent méconnus par la population burundaise en général et l'orphelin lui-même n'est pas toujours au courant des lois qui le concernent et qui le protègent. Il n'y a pas de statut social de l'orphelin et de dispositions astreignant la famille d'accueil en général, au respect des droits essentiels de l'enfant. Les orphelins ne sont pas enregistrés à l'état civil pour reconnaissance de leur situation de vulnérabilité et jouissance des avantages sociaux y afférents.

Aussi, les mécanismes traditionnels de protection des personnes en situation difficile, entre autres les veuves et les enfants orphelins, semblent avoir cédé à la dépravation des moeurs, à la perte du sens de responsabilité et de dignité. Les conditions d'épanouissement des orphelins notamment, la participation à la gestion des biens laissés par leurs parents sont peu claires. Des cas d'injustice et d'exploitation sont fréquemment rencontrés. « MU », orpheline de 15 ans l'explique en ces termes :

> *« Abavyeyi banje bamaze gupfa, mama wacu yaciye antwara kuba iwe. Nararyohewe kuko naringiye kwa mama wacu, nari nzi ko azomfata nka mama wanje. Mugabo ntivyatevye, bakankoresha nk'imachine, bakamvyura isaha 11 zo mu gatondo, nkaryama inyuma y'abandi, ibikorwa vyo muhira biraba jewe nka vyose. »*

Ceci pour dire :

> *« Après la mort de tous mes parents, j'ai été récupérée par ma tante maternelle. J'ai été heureuse d'aller vivre chez ma tante parce que je croyais qu'elle allait me traiter comme ma mère. Mais très rapidement, j'ai vite déchanté; on me fait travailler comme une machine, on me réveille à 5 heures du matin et je dors après tout le monde. C'est à moi que reviennent presque tous les travaux ménagers. »*

7.2. La spoliation des biens laissés par les parents

Les enfants orphelins assistent le plus souvent à une mauvaise gestion des biens laissés par les parents. Certaines familles mal intentionnées ou confrontés à la pauvreté, ne voient pas toujours d'un bon oeil, une bouche supplémentaire à nourrir et elles ont tendance selon les cas, à vouloir profiter des biens qui appartiennent aux enfants orphelins accueillis.

Selon les propos de nos interviewés, les oncles, les tantes sont les premiers ciblés à spolier les biens des orphelins. Les possibilités d'épanouissement de l'enfant orphelin sont limités du fait que les biens lui laissés par ses parents, sont gérés par autrui. Les échanges réalisés avec nos enquêtés, montrent que l'enfant orphelin n'est pas consulté dans la gestion de ses biens même s'il est majeur comme le précise « NI »dans ses propos :

> *«Amahera y'inzu yacu ikoswe ntitubona iyo aja kandi compte yacu ntibayitwereka. »*

Ce qui veut dire :

> *« Le loyer de notre maison se gère d'une façon abstraite, encore nous n'avons pas droit à notre compte. »*

Cela montre que l'enfant orphelin se retrouve démuni. Celui-ci dépend sur le plan financier de ses proches parents, qui ne gèrent pas toujours ses biens de manière désintéressée et qui peuvent même aller jusqu'à la spoliation de ces biens. La spoliation des biens est aussi favorisée par le fait qu'il n'existe aucun service chargé de l'enregistrement des biens des orphelins, d'où bon nombre d'enfants orphelins surtout, lorsqu'ils sont encore jeunes, se trouvent complètement dans l'ignorance au sujet des biens qui leur appartiennent et leurs proches parents profitent de cette ignorance pour s'accaparer des biens laissés par les parents de ces enfants. Malheureusement, ils n'ont ni les moyens, ni un cadre pour défendre leurs droits.

Il existe une carence en matière de structures chargées de garantir et de faire respecter la loi. Les enfants orphelins déplorent ainsi l'inertie des responsables administratifs qui, non seulement ignorent leurs difficultés mais qui instaurent la corruption comme mode de gouvernement. Il n'est pas rare en effet que pour être écouté ou prétendre à un quelconque service administratif, les responsables exigent des pots de vins.

7.3. Les abus commis sur les enfants orphelins

Toutes ces conditions de vulnérabilité placent les orphelins dans une situation précaire aussi bien sur le plan physique que psychologique et les exposent à toutes sortes d'abus, notamment ce que nous évoquons ci-après.

7.3.1. Les abus sexuels

Même s'il n'est pas toujours facile de repérer des situations démontrant ces abus de manière formelle à cause des barrières socio - culturelles, ce sujet a été évoqué par des enfants orphelins qui ont exprimé leur désarroi face à des adultes sans scrupules qui les mettent dans des situations embarrassantes et même d'exploitation sexuelle sous prétexte de vouloir les protéger comme nous l'a signalé « KA » :

« Umu papa wo ngaha yarantwaje inda ambwira ko azompa ivyonkeneye vyose, ko nanse naho ashobora kunyirukana. »

Ce qui se traduit :

« Le père d'ici m'a engrossée en me disant qu'il va me donner tout ce dont j'ai besoin et que si je refuse, il peut me chasser. »

Il n'est pas rare en effet de rencontrer une orpheline ou encore des jeunes filles qui sont violées ou qui sont obligées de se prostituer ou de satisfaire aux caprices des adultes qui ont autorité sur elles, pour rester hébergées dans leurs familles d'accueil.

Cette pratique est couramment observée, mais d'après nos interlocuteurs, elle n'est pas réprimée. Les effets de cette situation dépassent de loin le cadre strictement moral dans ce sens que les abus sexuels chez cet enfant orphelin, peuvent avoir des conséquences dévastatrices à d'autres niveaux, par exemple un traumatisme des organes génitaux, un traumatisme psychologique, une infection par le VIH/SIDA et d'autres maladies sexuellement transmissibles, le risque de prostitution, etc.

Pire encore, ces orphelines sont violées par des adultes qui sont censés les protéger en premier lieu par exemple, les maris de leurs tantes, de leurs grandes soeurs, les cousins, etc. Et l'enfant orphelin vit cette souffrance en silence car la culture veut que l'on en parle pas.

7.3.2. Exploitation physique et travail de l'enfant orphelin

L'enfant exploité et maltraité physiquement est celui qui est obligé de s'adonner à des travaux qui dépassent ses capacités physiques. C'est aussi celui qui est battu et traité avec violence sous prétexte que l'on veut le corriger. De telles situations existent même chez les enfants orphelins pris en charge par leurs proches parents. « MU » l'a expliqué les larmes aux yeux à travers les propos suivants:

« Abavyeyi banje bamaze gupfa, mama wacu ni we yaciye antwara, nari naryohewe ko ndonse umuryango ngiye kuba mwo kandi kwa mama wacu, mugabo mu gihe gito cane, vyaciye bihinduka, bakankoresha nk'imachine, bakamvyura mu gitondo ca kare nkaryama inyuma y'abandi. Ibikorwa nka vyose vy'imuhira biraba jewe. »

Ce qui signifie :

« Après la mort de mes parents, j'ai été récupérée par ma tante maternelle, j'étais heureuse de retrouver une famille d'accueil, encore chez ma tante mais très rapidement, j'ai vite déchanté. On me fait travailler comme une machine, on me réveille très tôt le matin et je dors après tout le monde. C'est à moi que reviennent tous les travaux ménagers. »

Certains adultes qui ont la charge des enfants orphelins voient en eux une main d'oeuvre bon marché taillable et corvéable à merci. Ainsi, l'enfant orphelin qui est touché

par la mort de ses parents et qui est exploité par ceux qui devraient le protéger, va être dégoûté de tout. Dans cette situation de maltraitance, des cas extrêmes ne sont pas non plus à exclure. En effet, il existe des substituts parentaux qui, par pur sadisme ou par méchanceté vont torturer l'enfant orphelin et lui administrer des punitions très sévères qui nuisent à sa santé (le mettre à jeûne, le battre jusqu'à le blesser, le brûler,...) sous prétexte de le corriger mais en réalité, ils ne font qu'assouvir et décharger leurs instincts bestiaux sur cet être sans défense.

Face à cette situation de maltraitance notoire, certains orphelins se résolvent à quitter ce milieu hostile et vont investir la rue.

7.4. Faible accès aux soins de santé

L'organisation des structures sanitaires dans les différentes entités du pays, ne permet pas à la population d'une manière générale, et aux enfants orphelins en particulier d'accéder aux soins de santé lorsqu'ils sont malades. En plus, l'orphelin, comme d'ailleurs toute personne démunie ne dispose pas toujours des moyens nécessaires pour accéder aux soins de santé qui sont payants. Il faut payer la consultation, mais aussi les médicaments qui sont chers et qui sont au- dessus des capacités financières des proches parents qui, prioritairement fournissent des efforts pour faire soigner leurs propres enfants. Les orphelins n'ont d'autres choix que de résister à la maladie, *''Umukene ntarwara''* ; en d'autres termes, *'le pauvre n'a pas le droit d'être malade''*, comme les enfants orphelins se plaisent à le dire. Et pour « TU »,

> *« Iyo ngwaye ntibamvuza ndarindira ingwara ikijana kuko, ''umukene ntarwara''. Ngaha ntibigera biyumvira kumvuza. »*

Ce qui veut dire :

> *« Lorsque je tombe malade, ils ne me font pas soigner, j'attends jusqu'à ce que la maladie disparaisse d'elle-même car, ''le pauvre n'a pas le droit d'être malade''. Ici, ils ne pensent jamais à me faire soigner. »*

Cela montre qu'il y a des enfants orphelins qui n'ont pas accès aux soins de santé lorsqu'ils tombent malades. On pense souvent que les orphelins qui sont pris en charge par leurs parentés, sont bien assistés. Même si la famille d'accueil n'a pas les moyens pour faire soigner l'enfant orphelin, elle pourrait au moins fournir un effort en demandant une intervention des voisins ou même pousser plus loin au-delà du voisinage. Dans ce cas, l'enfant orphelin n'aurait pas les mêmes plaintes que, lorsque ses proches parents ne manifestent aucun effort.

Le système des cartes d'assurance maladie qui, normalement a été mis au service des plus démunis, fonctionne mal car, l'accès à ces cartes exige des démarches qui ne sont pas du tout faciles. En plus, cette carte ne donne pas droit à la gratuité des soins de santé, puisque les centres de soins refusent souvent l'utilisation de cette carte et font payer généralement les consultations.

Bref, les enfants orphelins accèdent difficilement aux soins de santé et d'après les propos de nos enquêtés, il n'existe pas d'intervenants en matière de la santé en faveur des enfants orphelins en général.

7.5. Education familiale et scolaire mal ou non assurée

Certaines familles d'accueil sont pauvres. Malgré leur volonté de prendre en charge les enfants orphelins des leurs, elles n'ont pas toujours les moyens pour couvrir les besoins des enfants dont ils ont la charge, et le peu de moyens dont ils disposent est destiné prioritairement à leurs propres enfants. Par conséquent, l'enfant orphelin est mal ou non scolarisé.

La non scolarisation des enfants orphelins est aussi favorisée par l'attitude de certains substituts parentaux mal intentionnés qui les encouragent à déserter l'école afin qu'ils s'adonnent aux travaux ménagers et participent ainsi à la production familiale. Le cas de « MU » en est une illustration évidente.

> *« Abana tubana mu nzu ntibamfasha gukora ibikorwa vyo muhira, sindonka umwanya wo gusubiramwo ivyo nize. Kw'ishure ndonka amanota mabi. »*

Ce qui veut dire :

> *« Les enfants de la maison ne m'aident pas dans la réalisation des travaux domestiques, je n'ai même pas le temps de réviser mes notes, à l'école je reçois de mauvais résultats. »*

Cela montre que les substituts parentaux contribuent d'une autre manière à la non scolarisation de l'enfant orphelin. L'enfant qui est toujours fatigué, préoccupé par des travaux ménagers et qui n'est pas aidé dans la réalisation de ces derniers,va être dégoûté de fréquenter l'école. Même s'il y va, il sera présent du corps(physiquement) mais absent d'esprit.

Pour « KA »,

> *« Ishure narahevye kuko mfise umwana muto sinashoboye kuronka uwumundabira kandi ntacizere mfise co kuzosubira kw'ishure, kuko basigaye bamfata nabi kandi ari umu papa wo ngaha yantwaje inda. »*

Ce qui se traduit ainsi :

> *« J'ai abandonné l'école parce que j'ai un petit bébé, je n'ai pas pu trouver quelqu'un pour s'occuper de lui et je n'ai même pas l'espoir de retourner à l'école parce que les personnes d'ici me maltraitent pour le moment, alors que c'est le papa d'ici qui est responsable de ma grossesse. »*

Les facteurs qui sont à la base de la non scolarisation des enfants orphelins sont multiples comme les cas de « MU » et de « KA » le montrent bien. Il existe des adultes qui ont dévié de leur mission d'éduquer et qui mettent les enfants orphelins dans des

situations défavorables et même d'exploitation sexuelle afin de rester hébergés dans les familles d'accueil et ce sont les jeunes orphelines qui sont surtout victimes de tels abus et en cas de grossesse, elles abandonnent l'école.

Bref, l'éducation familiale et scolaire est mal ou non assurée pour certains enfants orphelins qui sont assistés par leurs proches parents.

Dans ce chapitre, nous avons passé en revue la place occupée par l'enfant dans sa famille de substitution et les obstacles qui empêchent les orphelins de s'intégrer réellement dans leurs familles d'accueil. Ensuite, nous avons relevé les difficultés rencontrées par les enfants orphelins pris en charge par les proches parents et avons constaté que ces enfants orphelins sont ignorés, spoliés des biens laissés par les parents. Ils sont aussi exposés à toutes sortes d'abus, notamment les abus sexuels pour les jeunes orphelines, ils sont exploités. L'accès aux soins de santé n'est pas facile et l'éducation familiale voire scolaire est mal ou non assurée.

CHAPITRE VIII : MAUVAISE COHABITATION ET EXPLOITATION FAMILIALE

Lorsqu'une personne se donne la mission de prendre en charge un orphelin, elle répond à une certaine motivation. La motivation étant une faculté humaine qui pousse l'individu à agir dans un sens ou dans l'autre conformément à ses désirs ou à ses orientations ; elle varie d'une personne à l'autre. Ainsi, les mobiles qui poussent les gens à aller demander un orphelin à prendre en charge ne sont pas les mêmes. Nous ne pouvons pas nier qu'il existe des gens de bonne foi qui sont touchés par les malheurs vécus par les orphelins, qui sont sans famille et qui se décident à les amener chez eux pour qu'ils bénéficient des conditions de vie meilleures pour leur développement personnel. Il y en a d'autres par contre qui, se cachant derrière les personnes de bonne foi, cherchent à répondre à d'autres besoins qu'ils n'osent pas avouer.

8.1. La communication

La communication familiale n'est pas toujours chose évidente. Nombre de nos familles sont celles où la communication est absente. En effet, le manque de dialogue familial est causé par l'incompréhension, l'intolérance des membres de la famille qui ne supportent pas les fautes commises par d'autres. L'absence d'une communication familiale engendre évidemment la dislocation familiale. Les époux ne s'entendent pas sur l'introduction d'une nouvelle personne dans la famille. Il s'agit des fois d'une querelle qui naît.

Les premières victimes de cette situation sont bien entendu les orphelins, car ceux-ci sont désorientés et leur éducation est compromise par les querelles des substituts parentaux. De l'autre côté, le manque de communication parents-enfants, conduit à des conséquences néfastes, notamment sur la vie de l'enfant orphelin. Si l'enfant constate qu'il n'est pas compris par son proche parent, il ne pourra pas extérioriser ses sentiments devant ce dernier. Il préfèrera les garder pour lui, ce qui conduit à un mutisme psychologique. Pour «NI »,

> *« Ntabiganiro biri hagati yacu kuko umupapa wa hano ntamwanya abifitiye, umugore wiwe na we ntantahura, abana na bo ntibanyitaho, nkaca nshima kwinumira. »*

Ce qui veut dire :

> *« Il n'y a pratiquement pas de dialogue entre nous car le père de famille qui est disposé à m'écouter, n'est pas disponible. Sa femme quant à elle ne me comprend pas. Quant aux enfants, ils ne s'intéressent pas à moi et je préfère me taire. »*

Nous constatons que la communication familiale est absente dans la famille. Elle est absente à cause de l'indisponibilité et l'incompréhension des proches parents.

8.2. Manque d'ambiance affective

Dans certaines familles d'accueil, nous remarquons une insuffisance d'amour maternel ou d'ambiance affective entre l'orphelin et sa mère tutrice. Il est alors difficile pour l'enfant d'établir un lien affectif avec ce substitut maternel. Normalement, il existe dans la vie d'une personne des moments où l'on doit se montrer particulièrement très aimant et empathique. Par exemple, quelqu'un qui a des problèmes, a besoin d'une personne qui est tout près de lui pour qu'il soit soulagé ou aidé dans ses problèmes. C'est en ce moment où se manifeste ce sentiment d'amour et de compassion car, comme on le dit : *« Umugenzi umubonera mu magorwa. »* Ce qui veut dire : *« C'est pendant les moments de dures épreuves qu'on reconnaît un meilleur ami. »*

Mais lorsqu'en cette période difficile, l'individu ne trouve personne à ses côtés,sa situation s'aggrave davantage. « NI » a vécu une situation similaire quand il nous dit que :

> *« Iyo ngwaye, umu mama wo ngaha ntarindira ngo nkire, aguma antuma ibikorwa nkora kandi nkirwaye. »*

Traduisons :

> *« Lorsque je tombe malade, la maman d'ici n'attend pas que je sois complètement guéri, elle commence aussitôt à me donner des travaux à exécuter même si je suis encore malade. »*

Cela montre que même si les proches parents de « NI » le font soigner lorsqu'il est malade, ils ne le font pas par amour et pour l'intérêt de l'enfant. Il y aura quelque chose qui ne marche pas lorsque « NI » est malade et qu'il ne peut pas travailler. C'est pour cette raison qu'ils le font soigner. Ce qui le prouve c'est le fait que la femme de son oncle n'attend pas qu'il soit bien guéri pour lui donner des travaux à exécuter. Sans doute, ils ne s'approchent pas de lui quand il est malade pour lui témoigner de l'affection à son égard.

Nous pensons que c'est une forme de maltraitance et cela fait partie de ce qui est à l'origine des mauvaises relations entre « NI » et ses proches parents. Pour NZEYIMANA,

> *« L'enfant a un besoin de sécurité progressive et non seulement la sécurité matérielle, mais aussi affective. Il a besoin de se sentir effectivement aimé, accepté dans un milieu stable pour accéder à l'indépendance et à l'autonomie. »*[47]

[47]NZEYIMANA, A ., Le site des "déplacés" dans la genèse et le développement des perturbations psycho-affectives chez l'enfant, Mémoire inédit, Bujumbura, U.B , F.P.S.E, 1995, p.110.

Il est évident que dans un climat d'insuffisance ou de manque d'ambiance affective, les relations entre l'enfant et ses proches parents s'en trouvent touchées. Toutes les relations humaines fructueuses sont essentiellement fondées sur l'amour. Lorsqu'il n'y a pas d'amour, il n'y a pas de bonnes relations.

8.3. L'absence d'entraide mutuelle

Dans le cadre de vie familiale, la solidarité ou l'entraide se traduit dans le vécu de tous les jours par des faits et gestes apparemment banals, mais pleins de significations. Ces faits et gestes sont observés entre les membres de la famille. Les parents entre eux se rendent de petits services, une assistance mutuelle dans beaucoup de situations qui l'exigent. Les enfants quant à eux, se rendent aussi de petits services comme se prêter les habits , les chaussures, se donner de petits cadeaux lors des fêtes, mais aussi partager les tâches domestiques. Ce sont ces faits et gestes qui renforcent les relations interpersonnelles. Et pour « TU »,

> *« Ni jewe nkora vyose, abahungu ba Nyokuru nta na kimwe bamfasha,nta mukozi ariho, mvuye kw'ishule ntegerezwa gukora vyose. »*

Ce qui se traduit :

> *« Je m'occupe de tout, les fils de ma grand-mère ne m'aident en rien et il n'y a pas de travailleur. Au retour de l'école, je dois tout faire. »*

Nous remarquons l'absence d'assistance mutuelle chez « TU » et les autres enfants de la famille notamment dans la réalisation des travaux domestiques. Nous pensons que ces enfants se rangent du côté de leur mère et cette dernière les empêche de collaborer avec « TU ». En plus, lorsqu' une mère de famille adopte un comportement discriminatif à l'égard de certains enfants, elle crée un climat de méfiance entre ses enfants. Nous croyons que c'est ce genre de situation qui s'est produit dans la famille d'accueil de « TU » d'autant plus que sa grand-mère n'était pas contente de l'accueil de « TU ». Elle pense que « TU » aura tendance à chercher à hériter comme ses oncles ; c'est-à-dire les fils de sa grand-mère. Raison pour laquelle, ils cherchent à l'exploiter en le laissant travailler seul. Les rapports ou les relations interpersonnelles ne sont pas toujours favorables à une cohabitation fraternelle. Il arrive que ces relations soient dominées par des sentiments de haine et de jalousie.

En conclusion, nous venons de remarquer que les relations fraternelles marquées par un sentiment de haine et de jalousie compromettent les bonnes relations fraternelles voire même familiales. Les enfants qui sont appelés à vivre ensemble ne se regardent pas d'un bon oeil, la confiance qui devrait les caractériser est dissipée et se prennent comme des ennemis.

Cette situation engendre toute sorte de conflits interindividuels qui peuvent nuire au développement psychique de l'enfant. Mais généralement, ce sont ces petits conflits qui sont vite résolus soit par les enfants eux- mêmes, soit par les parents.

Quant aux parents, il faut qu'ils se montrent impartiaux dans de cas pareils, ou rester carrément indifférents s'il s'agit de petits conflits que les enfants peuvent eux-mêmes résoudre. Mais si les parents adoptent un comportement partisan, ils risqueraient de créer une autre forme de conflits chez l'enfant qui se sent lésé.

CHAPITRE IX: LES MECANISMES DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ORPHELINS ASSISTES PAR LES PROCHES PARENTS

La prise en charge est le fait d'assure les besoins d'un être, qui à lui seul serait dans l'incapacité d'oeuvrer à sa bonne évolution. Pour le cas précis, nous parlons de prise en charge des enfants orphelins assistés par les proches parents. LAFON définit la prise en charge comme :

> *« (...) l'engagement par un tiers payant à assurer en totalité ou en partie le remboursement des frais de placement dans un établissement de cure, de rééducation, de repos ou de convalescence. »*[48]

La prise en charge permet à l'individu en situation difficile à évoluer dans le sens d'une meilleure adaptation sociale. MUCCHIELLI quant à lui définit le concept de prise en charge comme :

> *« Une relation professionnelle dans laquelle une personne doit être assistée pour opérer son ajustement personnel à une situation à laquelle elle ne s'adaptait pas normalement. »*[49]

Elle permet à l'enfant orphelin de suivre l'évolution d'une vie normale comme les autres enfants. La prise en charge permet donc de répondre à la situation problématique de l'enfant orphelin si elle est efficace.

9.1. La spoliation des biens laissés par les parents des orphelins

Dans la tradition burundaise, un orphelin ou un enfant séparé de ses parents n'est jamais laissé à lui-même, abandonné. La culture exige qu'il soit placé chez des tuteurs qui sont, dans de nombreux cas, ses oncles, ses tantes, ses cousins, bref, des membres de sa famille élargie. C'est à ces personnes qu'il appartient de le prendre totalement en charge et de veiller sur ses biens (meubles et immeubles). Il n'a alors aucune main mise sur ses propriétés. Ce sont les substituts parentaux qui, théoriquement les gèrent pour son compte.

Il arrive cependant que les biens de l'enfant placé en famille d'accueil, soient gaspillés ou vendus à son insu. S'il est courageux et ose s'opposer à cette situation,il en subit les conséquences , les adultes responsables du détournement soit le maltraitent, soit le chassent de chez eux, ou alors, font tout pour que le mineur quitte le foyer. Ce dernier fait une fugue pour se réfugier dans la rue. Pour « NI »,

[48]LAFON, R., Op.cit, p. 574.
[49] MUCCHIELLI, R., Cité par J. FORGET, Relation d'aide: Aider les adolescents et les adolescentes en difficultés, Québec, Logiques, 1990, p.12.

> *« Naritwaye kuko amahera y'inzu badukoteye ntitubona iyo aja n'ingene akora kandi compte yacu ntayo nzi, babifata nk'ivyabo na twe tubura ivyo dukeneye kandi dufise amatungo abavyeyi badusigiye, none bambwiye ko bazoca banyirukana nkimenya iyonja kuba. »*

Ce qui se traduit :

> *« J'ai porté plaintes parce que nous ne voyons pas comment le loyer de nos maisons est géré et nous ne connaissons pas notre compte. Il considère nos biens comme les leurs, nous ne sommes pas capable de recevoir ce dont nous avons besoin alors que nous avons des biens laissés par nos parents, ils m'ont dit qu'ils vont me chasser et que je dois me débrouiller où aller vivre. »*

Certains adultes qui ont autorité sur les enfants orphelins, gèrent les biens de ces derniers comme ils le veulent jusqu'à même les spolier. En cas de révolte, ces enfants orphelins sont intimidés ou même chassés par ceux qui, en premier lieu devraient les protéger. Une fois sans domicile, l'enfant orphelin peut alors facilement tomber dans la délinquance, l'alcoolisme, voler, consommer des stupéfiants, etc.

En résumé, toutes ces manifestations trouvent leur origine dans le mécontentement et les frustrations longuement refoulés par l'enfant spolié de ses biens. En effet, il n'est pas assez outillé pour porter plainte contre les adultes qui lui ont volé ses biens et donc, pour pouvoir être rétabli dans ses droits. Bref, les mineurs victimes de tels abus, ont besoin d'une assistance juridique. Il faut aussi qu'il y ait sensibilisation de la population sur les valeurs humaines et morales positives, les valeurs de justice et d'honnêteté à travers les médias, les églises, les réunions administratives, etc.

De plus, mettre en place des mécanismes de recherche d'identification et de récupération des biens des orphelins, puis mettre en place des réseaux d'enregistrement et de gestion des biens des orphelins. Il faut également songer à organiser des réunions de sensibilisation à tous les niveaux pour éveiller le sens de responsabilité chez les adultes et les substituts parentaux en particulier sans oublier de mettre en place des comités d'orphelins et de leurs représentants et enfin, faire un suivi psychologique régulier pour les aider à retrouver l'équilibre social qui était perdu.

9.2. L'éducation

L'éducation est un pré-requis essentiel pour le développement d'un enfant. L'enfant, pour bien se développer, a besoin dès le bas âge d'une éducation. L'enfant n'est pas comme un animal domestique qu'on élève. Il a besoin de se sentir au milieu des êtres qui lui sont utiles et à qui, il est à son tour utile, des êtres qui lui sont chers et pour qui, il est cher.

L'éducation familiale d'un enfant n'est pas donc aussi facile. L'enfant a besoin d'être orienté, d'être corrigé, d'être compris tout en tenant compte de sa personnalité. L'enfant orphelin a aussi besoin, comme tout autre enfant, d'une éducation équilibrée par

rapport à son vécu antérieur car cela peut servir efficacement à redynamiser la vie de cet enfant. Pour « NI »,

> *« Birababaza kubona impfuvyi zirezwe na base wabo, ba inasenge canke izindi ncuti, zifatwa nabi. Ico nipfuza ni uko ababibona batovyirengagiza, bakavugira izo mpfuvyi bishoboka bakanabaronderera ahandi impfuvyi ifashwe nabi ija kuba, canke bagahanura imiryango ibareze kuko na twe turashaka kurerwa neza nk'abandi bana. »*

Ce qui veut dire :

> *« C'est très malheureux de voir des enfants orphelins qui sont sous la responsabilité de leurs oncles, tantes ou autres parentés, être maltraités. Mon souhait est que ceux qui le remarquent ne fassent pas sourde oreille et se lèvent pour plaider en faveur de ces orphelins, si possible, en cherchant d'autres institutions d'accueil des enfants orphelins maltraités ou bien en donnant des conseils à la famille d'accueil parce que nous aussi, nous voulons être bien éduqués comme les autres enfants. »*

Les enfants orphelins ont besoin d'une éducation cohérente ; ils ont besoin d'être aimés, sécurisés tout au long de leur développement.

Quant à l'éducation scolaire, les écoles sont, pour les enfants orphelins comme tout autre enfant, le lieu où ils peuvent avoir l'opportunité de recevoir un soutien émotionnel, en interagissant avec leurs pairs, et de développer leur capital social. L'éducation a aussi un rôle à jouer dans la réduction de la vulnérabilité à la pauvreté, dans la prévention au VIH/SIDA et des autres maladies par le biais de l'augmentation des connaissances, de la conscientisation, des compétences et des opportunités de développement, raison pour laquelle, aucun enfant y compris les enfants orphelins ne seraient privés de ce droit d'avoir accès à la scolarisation. Mais cela demande un effort de tout un chacun. Ainsi, il faut :

- Mettre en place des mécanismes de soutien à l'éducation des enfants orphelins de toutes les catégories, par exemple en créant un fond de soutien à la scolarisation de tous les enfants orphelins ; en favorisant l'accès de l'éducation formelle et de la rétention des enfants orphelins et autres enfants vulnérables à l'école ; en mettant en place des structures scolaires assurant un environnement protecteur pour tous les enfants orphelins et autres enfants vulnérables, adaptées à leurs besoins et avec un personnel enseignant qualifié et engagé dans la protection des enfants ;

- Disponibiliser des centres de formation professionnels polyvalents et l'augmentation des débouchés professionnels via la création d'emplois générateurs de revenus pour les lauréats de ces formations, en sensibilisant les substituts parentaux et les orphelins sur le bien fondé de l'éducation scolaire.

Pour ce qui est de l'éducation familiale, il faut qu'il y ait organisation des campagnes d'information et de sensibilisation à l'endroit des familles d'accueil et des

enfants orphelins sur toutes les questions touchant le bien-être social et psychoaffectif de l'orphelin.

9.3. La prise en charge psychosociale

Les problématiques psychosociales sont une composante critique de tous les aspects de prévention, de prise en charge et de soutien aux enfants orphelins. Les premiers concernés dans le soutien psychosocial aux enfants orphelins qui sont pris en charge par les membres de la famille, sont ces derniers eux-mêmes et la communauté en second lieu. Puisque les effets de l'assistance psychosociale sont à la fois psychologiques et sociaux, les interventions devraient prendre en considération et s'adresser à la relation entre l'individu et son environnement social.

Beaucoup de gens pensent qu'un enfant orphelin qui est assisté par les proches parents (oncles, tantes, cousins, etc..), n'a pas besoin d'une prise en charge psychosociale. Loin de là, parce qu'à travers certains points que nous avons développé, vous l'aurez constaté que les enfants orphelins qui sont sous la responsabilité de leurs parentés, sont ou peuvent être maltraités, raison pour laquelle, cette catégorie d'enfants orphelins a aussi besoin de bénéficier d'une prise en charge psychosociale comme tous les autres enfants orphelins. Les interventions visant à fournir une assistance psychosociale de qualité peuvent se réaliser par la provision d'une assistance psychosociale et d'un soutien émotionnel aux différentes catégories d'enfants orphelins victimes d'abus, d'exploitation, de violences, de négligence, de discrimination, et à leurs familles et communautés. Pour ce faire, il faut :

- Créer des centres d'écoute pour les enfants orphelins ;
- Mettre en place des facilités récréationnelles à base communautaire pour les enfants comme les tournois sportifs, associations pour jeunes ;
- Sensibiliser tous les enfants orphelins et leurs familles d'accueil sur le rôle du jeu dans le développement de la personnalité de l'enfant par exemple.

Par exemple, la pratique du jeu répond au souci majeur qui est présent en chaque enfant ;

> *« C'est un être qui joue et rien d'autre. Se demander pourquoi il joue, c'est se demander pourquoi il est enfant. »*[50]

[50]CHATEAU, J., Le jeu de l'enfant, Paris, Editions du Scarabée, 1967, p. 8.

9.4. Les soins de santé

Même si l'enfant orphelin est nourri, logé, habillé, il a besoin aussi d'être soigné lorsqu'il tombe malade. Mais, la plupart des familles d'accueil n'ont pas suffisamment de revenus ni de ressources pour assurer les soins de santé de l'enfant orphelin accueilli. Celui-ci fréquente rarement un centre de santé quand il tombe malade. On compte plus sur sa résistance à la maladie au lieu de l'amener en consultation si son état de santé s'empire. Même s'il est amené en consultation, l'achat des médicaments n'est pas aisé, des fois il est même impossible compte tenu du pouvoir d'achat limité des ménages. Pour une meilleure prise en charge des enfants orphelins en matière de la santé, il faut qu'il y ait la mise en place des mécanismes de soutien comme la création d'un fonds de soutien aux enfants orphelins et en redynamisant le système de carte d'assurance maladie.

Pour clore ce chapitre, notons que l'enfant orphelin pris en charge par des proches parents éprouve des difficultés dans son nouveau milieu de substitution familiale. Celles-ci sont principalement la spoliation des biens laissés par les parents des orphelins, l'éducation, les soins de santé et la prise en charge psychosociale, d'où elles nécessitent des mécanismes pour une meilleure prise en charge des enfants orphelins assistés par leurs proches parents.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de notre travail, nous voudrions d'abord en rappeler les points essentiels. Dans la première partie consacrée au cadre théorique et méthodologique de la recherche, nous avons d'abord défini les concepts qui permettent aux lecteurs de comprendre la suite du travail. Ensuite, nous avons formulé notre problématique.
A ce moment, nous nous sommes posé quelques questions correspondant à nos préoccupations:

1. Que deviennent alors les relations familiales lorsque l'enfant se trouve pris en charge par des parents autres que les siens propres ?

2. Comment l'enfant est-il perçu par sa nouvelle famille ?

Partant de la problématique, nous avons formulé nos objectifs de recherche qui ont guidé notre méthode de travail. L'objectif général consistait à éclaircir les difficultés psychosociales rencontrées par les enfants orphelins assistés par des proches parents.

Quant aux objectifs spécifiques, il s'agissait de :

- Identifier les différentes difficultés éprouvées par les enfants orphelins pris en charge par leurs proches parents.

- Montrer les relations affectives et sociales entre l'enfant orphelin et les membres de sa famille d'accueil.

- Comprendre et étudier le degré d'autonomie de ces enfants orphelins dans la gestion du patrimoine légué par ses propres parents.

- Montrer les mécanismes pour une meilleure prise en charge psychosociale des enfants orphelins dans les familles des proches parents.

La méthode qualitative de recherche utilisée dans ce travail est l'étude de cas ou étude monographique. Pour atteindre ces objectifs, nous avons fait recours à la technique d'entretien semi-directif et à l'observation directe. Même si notre public cible était composé des enfants orphelins, nous avons posé quelques questions aux parents qui prennent en charge ces enfants afin d'avoir de plus amples informations.

L'analyse des données de l'entretien dans la deuxième partie de notre travail nous a permis d'identifier les différentes difficultés éprouvées par les enfants orphelins pris en charge par leurs proches parents. Ainsi donc, tenant compte des informations fournies par les enfants orphelins et leurs proches parents, nous avons tiré les conclusions suivantes :

Les problèmes des enfants orphelins se posent en termes différents selon les conditions dans lesquelles ils vivent. Nous avons constatés en effet que le degré de vulnérabilité dépendait d'un certain nombre de facteurs dont le sexe, les facteurs motivationnels des familles qui accueillent les enfants, les attitudes et sentiments des proches parents, etc.

L'état de vulnérabilité des enfants orphelins est donc un concept relatif qui dépend de plusieurs facteurs.

Les facteurs motivationnels de l'accueil ne sont pas toujours positifs ; si certaines familles sont guidées par des sentiments altruistes et humanitaires, d'autres par les contraintes :(obligation sociale ou encore morale) du fait que l'enfant est un membre de la famille proche, il existe des cas non négligeables de familles qui prennent l'enfant pour un ''objet'' de chantage social, un tremplin pour prétendre à une assistance sociale sous prétexte qu'ils ont accueilli un enfant orphelin. Les filles orphelines sont souvent accueillies et même préférées pour ce qu'elles représentent en terme de main d'oeuvre et d'exploitation (physique et sexuelle)'' à bas prix''. Les garçons sont souvent victimes des conflits en rapport avec les biens laissés par leurs propres parents du fait que ce sont eux qui osent souvent réclamer.

Les droits fondamentaux des enfants orphelins pris en charge par les proches parents à savoir le droit à l'éducation, à l'accès aux soins de santé et les conditions d'habillement ne sont pas toujours assurés ce qui place ces jeunes enfants dans des conditions de précarité, de vulnérabilité et d'exclusion.

Les enfants orphelins se heurtent également à la non assistance juridique notamment pour les problèmes successoraux et risquent la spoliation de leurs biens par ceux- là mêmes qui sont sensés les protéger.

Les structures administratives ne tiennent pas toujours compte des difficultés socio-économiques et administratives que rencontre l'orphelin dans la vie de tous les jours et lui réservent peu de place dans son organisation.

Quant aux relations existantes entre l'enfant orphelin et les membres de sa famille d'accueil, sur les quatre cas étudiés, elles sont presque toutes défavorables. La nature de ces relations dépend en grande partie des mobiles qui ont poussé ces familles à prendre en charge un enfant orphelin. Pour celles qui sont guidées par un esprit de bienveillance, il est normal que ces relations soient bonnes. Et pour celles qui se cachent derrière les gens de bonne foi pour répondre à d'autres aspirations, il est également normal que ces relations soient mauvaises car l'important pour eux, c'est l'aboutissement de leurs intérêts.

La nature de ces relations dépend aussi de la manière dont les parents se sont entendus pour récupérer l'enfant orphelin. S'ils ne se sont pas bien entendus sur la nécessité de prendre en charge l'orphelin, c'est l'orphelin qui devient victime de ce malentendu. Il est normal que l'enfant n'aura pas de bonnes relations avec la personne qui s'est opposée à son arrivée.

Partant de ce qui précède, nous pouvons nous permettre de dire que notre objectif général qui consistait à contribuer à l'étude des difficultés rencontrées par les enfants orphelins assistés par leurs proches parents a été atteint.

En effet, toutes ces difficultés découlent des facteurs qui ont poussé les proches parents à accueillir l'enfant orphelin, des attitudes et sentiments des proches parents, l'irresponsabilité des familles d'accueil ainsi que le manque de moyens pour ces derniers.

Nous ne pouvons pas clore ce travail sans émettre quelques suggestions qui pourraient améliorer les conditions de vie des enfants orphelins pris en charge par les proches parents.

a) A l'endroit des proches parents de ces enfants et à toute famille qui prend en charge un orphelin, nous recommandons de :

- Mettre d'abord en avant le sens de responsabilité, les valeurs humaines et morales positives, les valeurs de justice et d'honnêteté ;

- Se concerter et s'entendre sur la nécessité de prendre en charge un enfant pour ne pas victimiser ce dernier.

b) A l'endroit des institutions qui récupèrent les enfants orphelins et les placent en famille, nous proposons de :

- Organiser des visites régulières dans les familles d'accueil, afin de se rendre compte de l'adaptation de l'enfant orphelin ;

- Se rassurer des motivations profondes des gens qui viennent chercher un enfant orphelin à assister, avant d'engager l'enfant et ce de manière stricte ;

- Organiser des entretiens avec les enfants orphelins placés dans les familles d'accueil au sujet des difficultés qu'ils rencontrent.

c) A l'endroit des pouvoirs publics, nous suggérons de :

- Mettre en place une législation régissant le placement familial comme système de prise en charge des orphelins et d'autres enfants vulnérables dans le but de les protéger.

- S'impliquer dans la création des associations de prise en charge des enfants orphelins surtout en instaurant des activités récréationnelles comme les tournois sportifs, les conférences débats, les veillées culturelles, etc.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. OUVRAGES GENERAUX

1. BOUDON, R., Les méthodes en sociologie, Paris, PUF, 1979.
2. CHATEAU, J., Le jeu de l'enfant, Paris, Editions du scarabé, 1967.

3. CHATEAU, J., Vocabulaire pratique des sciences, Paris, Editions ouvrières, 1982.

4. FESTINGER, L. et KATZ, D., Les méthodes de recherche dans les sciences sociales, Paris, PUF, T2, 1974.

5. FRAGNE, J., Traité de pédagogie, Paris, Nathan, Nouvelles éditions africaines, 1977.

6. CHARBONNIER, A., In comment enseigner les sciences de la nature à l'école primaire par observation des êtres familiers, Paris, Bibliothèque pédagogique, 1959.

7. GLOTON, R., L'autorité à la dérive, Paris, Casterman, 1974.

8. JACOB, P., Schizophrénie et délinquance juvénile, Toulouse, Privat, 1973.

9. LAGACHE, D., L'unité de la psychologie, Paris, PUF, 1978.

10. LEON, A., Manuel de psychopédagogie expérimentale, Paris, PUF, 1973.

11. MUCCHIELLI, R., Le questionnaire dans l'enquête psychosociale, Paris, ESF, 1973.

12. FORGET, J., Relation d'aide : Aider les adolescents et les adolescentes en difficultés, Québec, logiques.

13. NOVELLI (P-N), Séminaire sur la recherche qualitative, Washington, RSS, 1986.

14. POROT, M., L'enfant et les relations familiales, Paris, PUF, 1954.

15. D'UNRUG(M.C), In Analyse du contenu et acte de parole,de l'énoncé à l'énonciation, Paris, Editions universitaires,1974.

16. DEGRANDMONT N. et NDAYISABA J., In les enfants différents (les comprendre pour mieux les aider), Québec, Editions logiques, 1999.

19. TOURIGNY, M., L'enfance maltraitée, Actes du colloque : La violence et les jeunes, Sainte-Anne-Des-Monts, C.Q.E.J, 1988.

20. VERBIST, L'affectivité, la fondamentale dans l'harmonie psychique, Louvain, Nauwelaerts, 1974.

21. WINNICOTT, L'enfant et sa famille, Paris, Petite bibliothèque, Payot, 1978.

22. WINNICOTT, Processus de maturation chez l'enfant, Paris, Payot, 1974.

23. ZAZZO, R., Psychologie différentielle de l'adolescent, Paris, PUF, 1973.

II. DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPEDIES

24. FOULQUIE, P., Dictionnaire pédagogique, Paris, PUF, 1971.
25. LAFON, R., Vocabulaire de psychopédagogie et psychiatrie de l'enfant, Paris, P.U.F,1963.

26. SILLAMY, N., Dictionnaire de la psychologie, Paris, Bordas, 1986.

27. SOUAVET, T., Dictionnaire économique et social, Paris, Editions ouvrières, 1975.

28. Univers de la psychologie, V.7, Paris, Lidis, 1977-1981.

III. REVUES, ARTICLES, MEMOIRES, THESES ET AUTRES PUBLICATIONS

29. BIGANGARA, J.B., Pour une anthropologie de la famille du mariage traditionnel au Burundi,TomeI-La linguistique burundaise, Mémoire de Licence, Louvain, 1978.
30. HABARUGIRA, G., Etude des problèmes d'intégration socio-affective des enfants adoptifs, Mémoire inédit, U.B, F.P.S.E, Bujumbura, 1999.

31. NDAYISHIMIYE J.B, In vécu psychosocial des enfants victimes d'abus ou traumatisés par la guerre, intervention au séminaire de formation des opérateurs de droits de l'OIDEB, 2-4 Août 2006, Bujumbura.

32. NAHIMANA,T., Etude critique du système de placement familial, cas de quelques ONG oeuvrant à Bujumbura dans la prise en charge de l'enfance en difficulté, Mémoire inédit, Bujumbura, U.B, F.P.S.E, 1995.

33. NKUNZIMANA, P., Psychologie sociale: Syllabus du cours (2ème candidature FPSE), Bujumbura, UB, 1997.

34. NKURUNZIZA, J., Etude du vécu psychologique des enfants adoptifs, Mémoire inédit, Bujumbura, U.B, F.P.S.E,2004.

35. NZEYIMANA, A., Ce site des « déplacés » dans la genèse et le développement des perturbations psycho-affectives chez l'enfant, Mémoire inédit, Bujumbura, U.B, F.P.S.E, 1995.

36. NZOSABA (M-L), La population urbaine de Bujumbura et la motivation de la pratique de l'adoption, Mémoire inédit, Bujumbura, U.B, F.P.S.E, 1998.

37. TOUZARD, H., Enquête psychologique sur les rôles conjugaux et la structure familiale, Paris, CNRS, 1975.

38. UNICEF, Aider un enfant traumatisé, Manuel à l'usage des parents et autres encadreurs, Bujumbura, AENA, 1996.

39. UNICEF, Générations orphelines d'Afrique, NewYork, Unplaza, 2004.

40. UNICEF- BURUNDI cité par DEGRANDMONT et NAYISABA J., In les enfants (les comprendre pour mieux les aider), Québec, Editions logiques, 1999.

IV. SITE INTERNET

http://ww.google.fr/#hl=fr8source=hp8q=avantages+de+la+prise+en+charge+familiale+des+orphelins8bt, le 12/Mai/2010 à 10h.

fr.wikipedia.org/wiki/assistance, le 14/septembre/2010.

ANNEXES

ANNEXE 1

GUIDE D'ENTRETIEN (Version Français)

0. Présentation et consigne

Je m'appelle BIZINDAVYI Judith, je suis étudiante à l'Université du Burundi dans la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education. Je suis en train de réaliser un travail de fin des études universitaires en rapport avec les difficultés rencontrées par les enfants orphelins assistés par leurs proches parents.

Je viens auprès de vous avec la pleine conviction que vous êtes mieux indiqué pour me fournir des informations nécessaires. Tout ce que vous allez me dire sera utile et je vous garantis que nos entretiens demeureront anonymes, raison pour laquelle je vous demande de vous exprimer sans crainte. Ce que vous allez me dire, je dois le prendre comme tel sans modification aucune. C'est pourquoi je peux me servir de ce magnétophone, si vous le permettez, pour l'enregistrement de notre entretien afin de ne perdre aucune information.

Je vous remercie d'avance.

1. Guide d'entretien pour enfants orphelins assistés par leurs proches parents en français

A. Identification

- Nom et Prénom
- Age (13-18 ans)
- Sexe
- Année d'étude
- Quand tes parents sont morts, quel âge avais-tu ?
- Vous étiez à combien d'enfants ?
- Depuis combien de temps es-tu dans cette nouvelle famille ?

B. Questions proprement dites

1. Où sont tes frères et sœurs ?
2. Comment tes substituts parentaux t-ont-ils accueilli ?
3. Quelles relations entretiens-tu avec tes proches parents ?
4. Quel lien de parenté y-a t-il entre toi et tes proches parents ?
5. Qu'est-ce qui différencie ta nouvelle vie de celle que tu avais quand tes parents étaient encore vivants ?
6. Comment tu te sens traité ou assisté par ceux qui t-ont récupéré ?
7. Qu'est-ce que tu n'oublies pas de la mort de tes parents et du placement familial ?
8. Qu'est-ce que tu souhaiterais vivre dans cette famille ?
9. Si tu analyses ta façon de vivre, quelles sont les difficultés que tu rencontres souvent ?
10. Si tu analyses ton mode de vie, quelle attitude dois-tu adopter ?
11. Y-a t-il une différence entre toi et les enfants de la famille d'accueil ?
12. Quelles sont tes occupations à la maison ?
13. Vous travaillez ensemble avec les autres enfants de la famille d'accueil ?
14. Quelles relations entretiens-tu avec les enfants de cette famille ?
15. Vous arrive t-il de jouer et dialoguer avec ces enfants ?
16. Est-ce que tu étudies ? En quelle année ?

17. Tu reçois le matériel scolaire sans difficultés ?

18. Qui te prends en charge en matière scolaire ?

19. Obtiens-tu de bons résultats à l'école ?

20. Tenant compte de ta manière de vivre dans cette famille, te sens-tu comme chez-vous ?

21. Y-a-t-il des biens laissés par tes parents ? Qui en est responsable ?

22. Quel avenir espères-tu vivre ?

2. Guide d'entretien destiné aux proches parents des enfants orphelins en français

A. Identification

- Nom et prénom
- Age
- Etat civil
- Profession
- Commune de résidence
- Nombre d'enfants pris en charge (âge et sexe)
- Depuis combien de temps vous les assistez ?
- Nombre d'enfants biologiques

B. Guide d'entretien proprement dit

1. Quelles sont les relations que vous nouez avec l'enfant orphelin que vous assistez, vous et votre conjoint ?

2. Quelles relations y-a-t-il entre vos enfants biologiques et celui que vous prenez en charge ?

3. Quels attitudes ou comportements l'enfant que vous prenez en charge peut poser qui peuvent vous déplaire ?

4. Y-a-t-il des biens laissés par les parents de l'enfant que vous assistez et qui pourraient vous aider dans la prise en charge ?

5. Qui est responsable des biens laissés par les parents de l'enfant que vous assistez ?

6. Est-ce qu'il s'en préoccupe beaucoup ?

7. Quel est le lien entre vous et l'enfant orphelin ?

8. Si vous regardez bien cet enfant, quels problèmes garde t-il toujours dans sa mémoire ?

9. Est-ce que l'enfant se réjouit ou est-il satisfait de ce que vous lui faites ?

10. Vous pensez que cet enfant progresse ou évolue bien ?

ANNEXE 2

GRILLE D'OBSERVATION POUR ENFANTS ORPHELINS PRIS EN CHARGE PAR LEURS PROCHES PARENTS

. Les conditions de vie des orphelins dans les familles d'accueil

. L'aspect relationnel

. Relations de l'enfant orphelin avec sa famille d'accueil

1. Les conditions de vie des orphelins dans les familles d'accueil :

- La tenue vestimentaire
- L'hygiène corporelle
- Le portrait physique, coiffure,...

2. L'aspect relationnel :

- Comportement verbal :- calme
- estime de soi
- sentiment de rejet
- agressivité
- gestes de menace
- camaraderie

3. L'aspect affectif de l'enfant :

- gai
- éloquent
- turbulent
- réservé
- indifférent

4. Relations de l'enfant orphelin avec sa famille d'accueil :

- ouverture
- repli sur soi
- méfiance et indifférence

- attachement

- éloignement

- timidité

ANNEXE 3

GUIDE D'ENTRETIEN (Version Kirundi)

0. Présentation et consigne

Jewe nitwa BIZINDAVYI Judith, ndi umunyeshure wo muri kaminuza y'uburundi mugisata cigisha ivyerekeye inyifato n'imigenzo y'abantu hamwe n'ubuhinga bw'indero. Nkaba ndiko ntegura igikorwa co kurangiza amashure ya kaminuza kijanye n'ingorane abana b'impfuvyi barezwe n'incuti zabo bagira.

Naje rero kubitura ngo munterere agacumu k'ubumwe. Ivyo muza kumbarira bimfitiye akamaro, kandi ndabamenyesheje ko bizoguma hagati yacu, ni co gituma ndabasavye ko mwovuga ata bwoba. Ivyo mumbariye vyose bimfitiye akamaro, ni co gituma kugira ntihagire ibinjana nza gukoresha aka kuma gafata amajwi, nimwabinyemerera.

Nkaba mbaye ndabashimira.

1. Guide d'entretien pour enfants orphelins pris en charge par leurs proches parents en Kirundi

A. Kumenya

- Izina n'amatazirano

- Imyaka : (hagati ya 13 na 18)

- Igitsina

- Umwaka wigamwo

-Igihe abavyeyi bapfiriye, wari ufise imyaka ingahe ?

- Abana muvukana

- Umaze imyaka ingahe muri uyu muryango?

B. Ibibazo nshingiro vy'igikorwa

1. Abana bandi muvukana bari hehe?

2. Abavyeyi bakureze bakwakiriye gute?

3. Umuryango ukureze mufitaniye ubuhe bucuti?

4. Umuryango ukureze mubanye gute?Abavyeyi canke abana bakwakiriye gute?

5. Ni igiki gitandukanije ubuzima ubayemwo ubu n'igihe wari ugifise abavyeyi?

6. Wumva ufashwe gute n'abo bakwakiriye?

7. Ni igiki utibagira ku vyerekeye urupfu rw'abavyeyi bawe nokurerwa mu muryango mushasha?

8. Wipfuza iki muri uwo muryango urerewemwo?

9. Iyo uravye ukuntu ubayeho, ubona ingorane ukunda kugira ari izihe?

10. Uravye ukuntu ubayeho, ubona ukwiye kwigenza gute?

11. Hariho itandukanirizo yawe n'abandi bana bo muri uyu muryango?

12. Ni ibihe bikorwa ukora uri muhira?

13. Mbega murabifashanya n'abandi bana bo muri uyu muryango ?

14. Abana bo muri uyu muryango mubanye gute ?

15. Muhora mukina canke mukaganira?

16. Woba wiga? Mumwaka wakangahe?

17. Uraronka ibikoresho vy'ishule atangorane ?

18. Ni nde abigufashamwo ?

19. Kw'ishule ubona uronka amanota meza ?

20. Uravye ukuntu ubayeho muri uyu muryango, ubona ufashwe nkuko woba uri iwanyu ?

21. Hari amatungo abavyeyi bawe boba barasize? Ni nde ayaraba?

22. Kazoza kawe wipfuza ko komera gute?

2. Guide d'entretien destiné aux proches parents des orphelins en Kirundi

A. Kumenya

- Izina n'amatazirano

- Imyaka

- Igitsina

- Urubatse canke nturubaka

- Akazi ukora

- Aho uba

- Abana ureze (Igitsina n'imyaka) ni bangahe?

- Mu maze igihe kingana gute mubareze?

- Abana mwivyariye ni bangahe?

B. Ibibazo vy'urufatiro vy'iki kiganiro

1. Ni iyihe migenderanire iri hagati y'impfuvyi mureze hamwe n'uwo mwubakanye ?

2. Abana mwavyaye babanye gute n'uwo mwana?

3. Ni iyihe nyifato canke ingeso uyo mwana yerekana itabashimisha?

4. Uyo mwana mureze hari amatungo abavyeyi biwe bamusigiye yoba abafasha kumurera?

5. Ibisigi vy'abavyeyi biwe birabwa na nde?

6. Mbega mubona bimuhagarika umutima?

7. Uyo mwana mureze mufitaniye ubuhe bucuti?

8. Mwitegereje uyo mwana mubona ingorane atibagira ari nk'izihe?

9. Mbega mubona umwana ashimishwa n'ivyo mumugirira?

10. Mwibaza ko uyo mwana atera imbere?